



UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

DECEMBRE 2016





UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2016

RESUME

1- Contexte du déroulement des activités

L'UEMOA a maintenu sa dynamique de croissance accélérée, en 2016, dans un contexte caractérisé par une croissance économique mondiale qui demeurerait modeste. Cette situation s'expliquerait, notamment, par la légère amélioration de la croissance dans certains pays émergents, les incertitudes qui pèseraient sur la consommation et surtout sur l'investissement dans la zone euro suite au vote du retrait de la Grande Bretagne de l'Union européenne (Brexit), le ralentissement en Afrique sub-saharienne de l'activité qui perdure sous l'effet des bas niveaux des cours des matières premières et de la faiblesse de la demande extérieure.

Cette croissance dans tous les pays de l'Union serait portée par l'ensemble des secteurs économiques et aurait été impulsée par les investissements réalisés dans le secteur agricole, les industries extractives, les innovations dans les télécommunications, la modernisation des infrastructures portuaires et la poursuite des projets d'infrastructures de base, particulièrement dans la branche du « Bâtiment et Travaux Publics ». Le taux de croissance s'établirait à 6,8% en 2016 après 6,6% en 2015 et 6,4% en 2014.

L'analyse de l'évolution des prix montre que l'inflation est restée faible dans l'UEMOA et ressortirait à 0,3% en 2016 contre 1,0% en 2015. Cette situation serait en liaison avec la décreue des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques ainsi que l'approvisionnement des marchés locaux en produits céréaliers de grande consommation.

L'exécution des budgets des Etats membres de l'UEMOA s'est soldée, en 2016, par une légère aggravation des déficits. Le déficit global hors dons représenterait 7,1% du PIB contre 6,7% en 2015 tandis que le déficit global représenterait 4,2% du PIB contre 4,1% en 2015. Ce solde résulterait d'un accroissement des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses qui serait portée par la poursuite des travaux de construction des infrastructures socioéconomiques et la hausse de la masse salariale.

Les données des échanges extérieurs font ressortir un excédent de 61,9 milliards, après un déficit de 191,5 milliards enregistré en 2015. Cette évolution résulterait d'une augmentation de l'excédent du compte de capital, conjuguée avec une baisse des flux nets d'engagements extérieurs dans une conjoncture qui serait marquée par la dégradation du solde courant.

En 2016, l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal représenterait 44,70% contre 42,9% en 2015.

La situation monétaire, en 2016, serait caractérisée par une hausse du crédit intérieur et une augmentation des avoirs extérieurs nets. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire de l'Union se consoliderait de 10,1% pour ressortir à 23.882,8 milliards.

Dans ce contexte économique, les Organes de l'UEMOA ont conduit les chantiers communautaires conformément à leurs mandats, aux priorités du Plan stratégique 2011-2020 de la Commission de l'UEMOA et aux orientations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

2- Etat de mise en œuvre des chantiers de la Commission

Dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale le Conseil des Ministres, en sa session de juin 2016, a adopté la Recommandation N°01/2016/CM/UEMOA relative à l'efficacité des investissements publics et à la préservation de la viabilité de la dette publique. Le rapport sur l'exécution de la

surveillance multilatérale de décembre 2016 a mis l'accent sur l'évaluation technique des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2017-2021 et sur la transparence dans la gestion des finances publiques.

L'état de mise en œuvre du pacte de convergence fait ressortir que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali ont respecté les trois critères de premier rang en 2015. En 2016, aucun pays ne respecterait ces trois critères de premier rang.

En matière d'amélioration de la gouvernance financière, l'assistance technique aux Etats membres a été poursuivie à travers la participation de la Commission aux négociations et aux revues des programmes économiques et financiers avec le FMI. Les capacités des Etats ont été renforcées sur les outils de modélisation et d'analyse économique. Des réunions techniques ont également été tenues avec les Comités Nationaux de Politique Economique.

Par ailleurs, pour la modernisation du cadre de gestion de leurs finances publiques et la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance, le suivi et l'évaluation des réformes ont été réalisés, les appuis techniques et les actions de renforcement des capacités ont été poursuivis. La 1^{ère} réunion de l'Observatoire des finances publiques a été tenue en 2016.

En matière de fiscalité intérieure directe et indirecte, la Commission a tenu la 1^{ère} Réunion du Comité Régional de pilotage du Programme de Transition Fiscale ainsi que la réunion des responsables des Guichets Uniques de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF). Elle a également organisé avec le FMI, un atelier sur la coordination fiscale régionale. Par ailleurs, un atelier de formation des formateurs sur l'évaluation des dépenses fiscales a eu lieu.

Pour la profession comptable, les réunions statutaires des organismes de l'Union se sont tenues régulièrement. De même, la coordination de la formation, des examens et des stages en expertise comptable a été assurée.

Concernant les réformes sur les marchés publics, des Décisions relatives à l'adoption du plan d'actions des réformes à la réglementation de la Maîtrise d'ouvrage publique déléguée au sein de l'UEMOA ont été adoptées. Les 16^{ème} et 17^{ème} réunions de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) se sont tenues.

Les actions de consolidation de l'Union douanière ont porté sur le suivi de la mise en œuvre du TEC CEDEAO et les mesures de protection dudit TEC, la réalisation d'une étude sur les exonérations douanières, la poursuite de la finalisation de textes sur les conditions d'agrément et d'exercice des Commissionnaires en Douane, le Code des douanes, l'informatisation des agréments, les exonérations douanières, l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et les travaux pour l'institution du régime de la libre pratique.

Pour la construction du marché commun, l'accent a été mis sur la facilitation des échanges et la promotion des échanges commerciaux.

Au titre de la facilitation des échanges, la phase pilote du projet de certificat d'origine électronique UEMOA entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal a été validé et un atelier pour préparer sa généralisation a été tenu. Une étude a démarré pour l'élaboration des textes relatifs à la dématérialisation des procédures et formalités du commerce extérieur.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, un atelier régional sur ledit accord a été organisé et des actions de sensibilisation ont abouti à la ratification de l'accord par cinq (5) Etats membres de l'Union.

Concernant la promotion des échanges commerciaux, les actions relatives aux échanges intracommunautaires ont porté essentiellement sur la mise en œuvre et le suivi du Plan d'Actions de Cotonou qui vise à consolider le marché intérieur par la levée des barrières tarifaires et non tarifaires.

A propos de la promotion commerciale avec l'extérieur, la Commission a participé au 15^{ème} Forum AGOA et a prévu à l'issue de l'activité de mettre en place des projets dans les filières porteuses pour accompagner les opérateurs économiques sur le marché américain.

En matière de surveillance commerciale, des Rapports pays ont été produits avec l'appui technique de la Commission. Le rapport régional 2015 de surveillance commerciale a été finalisé et celui de 2016 a été validé. Pour réguler les marchés des biens et services, des investigations en matière de concurrence ont été menées dans les secteurs de la manutention portuaire, de la brasserie et boissons gazeuses, de l'importation de la farine et du textile, de la distribution du sucre et des télécommunications. L'instruction d'affaires contentieuses est en cours dans les domaines des télécommunications, de la presse, de la brasserie, de la production et de la distribution du fer à béton. La formation des acteurs nationaux en matière de régulation des marchés a été poursuivie.

Sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement, le Rapport 2015 sur les entraves à la libre circulation a été diffusé et des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées. Des appuis techniques ont été apportés aux Etats membres pour la transposition et l'application des textes en matière de libre circulation. Un « Forum des douaniers sur la libre circulation des biens » a eu lieu et un « Document cadre » sur la libre circulation des services a été validé. Concernant la liberté de circulation des non ressortissants de l'Union, une feuille de route a été adoptée pour le démarrage du visa unique à la fin de l'année 2017.

Dans l'attente de la signature de l'Accord de Partenariat Economique (APE) par tous les pays concernés et de sa ratification par au moins les deux tiers des Etats de l'Afrique de l'Ouest, des actions de sensibilisation ont été menées, le cadre institutionnel de gestion et de suivi de l'Accord a été mis en place et des travaux préparatoires pour l'entrée en vigueur de l'APE ont été tenus.

En matière de négociations commerciales multilatérales, la Commission a collecté des données et travaillé avec des entités nationales afin d'élaborer un rapport conjoint des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, dans la perspective de l'examen groupé des politiques commerciales avec l'OMC prévu en octobre 2017.

Concernant l'aménagement du territoire, le rapport d'étude sur le foncier urbain ainsi que les rapports des deux premières phases de l'étude d'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA Horizon 2040 (SDER) ont été validés. La mise en place d'outils et structures de l'Observatoire de l'Analyse Spatiale du Territoire Communautaire (ORASTEC) a été poursuivie. De même, des actions de formation en aménagement du territoire ont été réalisées. Les projets de coopération transfrontalière et locale des zones de Sikasso (Mali) Korhogo (Côte d'Ivoire) Bobo-Dioulasso (Burkina) ont été amorcés.

S'agissant des infrastructures routières, les programmes routiers, les études techniques et financières relatives aux corridors communautaires, la construction des postes de contrôles juxtaposés et des stations de pesage ont été poursuivis. De nouveaux programmes routiers offrant des liaisons compétitives alternatives entre certains pays (Côte d'Ivoire – Mali et Togo – Burkina Faso - Niger) ont démarré. Pour assurer le fonctionnement et l'utilisation efficace de ces infrastructures, des concertations régionales avec toutes les parties prenantes ont été régulièrement organisées.

Dans les domaines du transport ferroviaire et aérien, les appuis techniques, le suivi des réformes et le renforcement des capacités des Etats de l'Union ont été poursuivis. Un don du Fonds Africain de Développement (FAD) a été obtenu pour opérationnaliser l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA (ACSCA).

Dans le secteur agricole, les efforts ont été poursuivis pour les aménagements prévus dans le cadre du projet de l'Office du Niger, les aménagements hydrauliques multi-usages, le développement de plateformes agricoles intégrées de production, de transformation et de conservation de produits (MICROSOL-UEMOA), la construction des magasins de stockage des graines et des récoltes, les appuis aux filières riz, maïs et coton ainsi que le soutien à la recherche agricole. Des marchés à bétail ont été réalisés, des appuis ont été apportés aux Etats membres dans la lutte contre les maladies animales et l'amélioration du transport des poussins.

Concernant la pêche et l'aquaculture, le système d'information régional des pêches (SIRP) a été opérationnalisé, les stocks halieutiques en Afrique de l'Ouest évalués, la cogestion des pêches des rivières du sud de Guinée-Bissau encadrés et l'appui aux activités aquacoles assuré.

En matière de gestion durable des ressources naturelles, le lancement du programme BID UEMOA d'Hydraulique et d'Assainissement en milieu rural est effectif. Des synergies ont été développées avec la CEDEAO pour la prévention des risques biotechnologiques. Des appuis ont été apportés à la mise en œuvre des Plan nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA) des Etats membres. Les contributions aux actions de protection du littoral ouest africain, à la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger ainsi que la conservation et la valorisation de la biodiversité à travers le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente ont été renforcées.

Dans le secteur minier, la Commission a, en 2016, renforcé les capacités des acteurs du secteur, tenu des concertations, assuré la promotion minière dans des Etats membres et mis en œuvre les actions visant l'amélioration de la gouvernance et de la transparence du secteur.

Dans les domaines de l'industrie, du développement de l'entreprise et de la promotion du secteur privé, une Charte Communautaire des PME, une « Initiative Régionale pour l'Amélioration du Climat des Affaires » ainsi qu'une stratégie et un dispositif institutionnel et juridique de promotion du Partenariat Public-Privé (PPP) ont été validées par les Etats membres. Des formations sur le PPP ont été réalisées au bénéfice des Etats membres.

Pour la promotion de la qualité dans l'Union, l'opérationnalisation du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) a démarré suite à l'adoption des statuts et la mise en place des instances dirigeantes du SOAC. Un programme de formation en métrologie est en cours de réalisation. Des textes d'application du Règlement relatif à la métrologie ont été validés par les Etats membres. La cérémonie de proclamation des résultats de la 5^{ème} édition du Prix UEMOA tenue en novembre 2016, a permis de récompenser les efforts des entreprises publiques ou privées les plus méritantes dans la démarche qualité.

Dans le secteur de l'artisanat et du tourisme, les textes d'application du Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA ont été validés et l'exploitation du Système d'Informations sous Régional sur l'Artisanat a démarré. Le Comité Régional de Coordination du Programme Régional de Développement du Tourisme a adopté une feuille de route pour relancer dans l'Union le tourisme durement affecté par les crises sécuritaires.

Concernant la culture, des mécanismes de structuration d'un marché culturel ont été élaborés et des actions visant à assurer la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA réalisées.

Les réformes dans l'enseignement supérieur des Etats membres ainsi que les soutiens financiers aux centres d'excellence régionaux et aux étudiants ont été poursuivis.

Au titre de la santé, le plaidoyer pour la mobilisation de ressources au profit des centres de soins de haut niveau a été entamé et les appuis aux actions des Etats pour l'extension de la couverture du risque maladie se sont poursuivis.

Pour contribuer au développement des conditions qui garantissent à l'Union la paix et la sécurité, une réunion des ministres en charge de la sécurité et de la défense de l'UEMOA a eu lieu, et, la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA du 05 juin 2016

a adopté un plan d'actions et fait une déclaration sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA. La Commission a immédiatement commencé à mettre en œuvre le plan d'actions.

La revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, a été suspendue en 2016 et des propositions de modalités de sa mise en œuvre efficiente sont attendues pour la poursuite du processus. Pour accroître la performance des Etats membres dans la mise en œuvre des chantiers communautaires, un séminaire régional sur la pratique des Etats Membres en matière de transposition des Directives Communautaires a été tenu.

3-Activités des autres Organes de l'Union

La Cour de Justice a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, la coopération judiciaire et le renforcement des capacités de la Cour et des acteurs nationaux. Durant l'année 2016, la Cour a été renouvelée.

La Cour des Comptes, conformément à ses attributions, a vérifié les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des Etats membres et participé à des réunions statutaires et à des rencontres.

Le Comité Interparlementaire(CIP) a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA, effectué des missions d'observation des élections au Bénin, au Niger et en Côte d'Ivoire. Elle a également contribué à la médiation sur la crise politique et institutionnelle en Guinée-Bissau et assuré la diplomatie parlementaire.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a tenu les réunions de ses Commissions techniques, poursuivi l'impulsion du leadership entrepreneurial sous régional, à travers le Programme de formation « Talents du Monde/UEMOA ». De même elle a assuré les concertations avec les acteurs régionaux et internationaux dans l'intérêt du secteur privé communautaire et développé des synergies en participant à de grandes rencontres internationales.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) a tenu les réunions de son Bureau et de ses Commissions techniques, organisé une rencontre régionale sur la mise en œuvre des chantiers de développement territorial de l'UEMOA et mobilisé des financements pour soutenir les initiatives de coopération transfrontalière.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) a élargi et renforcé son partenariat avec d'autres organisations et examiné les projets de coopérations et les autres projets d'avis élaborés par les Commissions techniques spécialisées. Une impulsion a été donnée pour la mise en place de cadres de dialogue social au Bénin, au Burkina Faso et au Mali.

4- Rationalisation des Organes de l'Union

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont assigné, comme diligence à la Commission de l'UEMOA, la rationalisation des Organes de l'Union à l'issue de la Conférence qu'ils ont tenue le 19 janvier 2015 à Cotonou. A cet effet, les conclusions d'une étude relative à la pertinence, l'efficacité, la soutenabilité financière et la mise en adéquation des Organes de l'UEMOA avec l'évolution du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest ont été examinées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) le 5 juin 2016 à Dakar. Celle-ci a instruit le Conseil des Ministres d'approfondir la réflexion et de lui soumettre des propositions concrètes sur les décisions à prendre. Elle a, en outre, demandé à la

Commission de l'UEMOA de prendre d'ores et déjà des mesures de réduction des charges de l'Union. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces instructions, les Ministres ont, au cours de leurs réunions des 24 et 25 juin et du 26 septembre 2016, approfondi la réflexion en examinant des dossiers sur la « rationalisation des politiques dans la perspective de l'optimisation des ressources de l'Union » et sur « l'efficacité et l'efficience de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement des Organes de l'UEMOA ». Les conclusions de leurs travaux permettront d'élaborer un rapport pour la prochaine CCEG. D'ores et déjà, le Conseil des Ministres a adopté un collectif au Budget Général des Organes de l'Union qui réduit d'au moins 20% le Budget initial de l'exercice 2016.

5- Bilan et perspectives

Durant l'année 2016, les Organes de l'UEMOA ont réalisé les priorités inscrites dans leur programme de travail pluriannuel en portant une attention particulière aux initiatives de Haut Niveau. Ces priorités ont été recentrées dans le cadre du processus de rationalisation des Organes de l'Union. A cet effet, les Instances de l'Union ont décidé et rendu effectif une réduction du budget initial des Organes de l'Union de 20% pour l'exercice en cours.

Dans ce contexte, les performances de la Commission seraient en recul par rapport à 2015 avec un taux d'exécution physique des activités des Organes de l'Union qui s'établirait à 79,81% en 2016 contre 81,25% en 2015.

Somme toute, le bilan positif est le résultat des synergies entre la Commission de l'UEMOA et ses partenaires pour consolider les acquis de l'intégration régionale. En effet, des avancées ont été obtenues en matière de gouvernance économique des Etats, de renforcement du marché commun régional, de développement des infrastructures énergétiques et du système des transports communautaires, du développement du secteur privé, de la sécurité alimentaire ainsi que de la gestion durable des ressources naturelles. Durant la conduite de ces chantiers, une large place a été accordée à la bonne gouvernance à travers notamment les contrôles juridictionnel et parlementaire.

Ces actions ou initiatives, qui bénéficient au processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, se sont déroulées dans un contexte de croissance modeste de l'économie mondiale et des performances économiques favorables dans l'Union.

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international, des bonnes perspectives économiques de l'Union, des transformations des Organes de l'Union envisagées et des défis nouveaux qui en découlent, les actions seront orientées, en 2017, vers l'achèvement de la rénovation du système de gouvernance interne et de l'approche décisionnelle afin d'impulser l'application des réformes communautaires et la concrétisation des projets régionaux. Les initiatives et actions visant la construction d'un marché régional favorable à la création de richesses seront intensifiées à travers notamment, la facilitation et le développement des échanges commerciaux, l'amélioration de la compétitivité globale des économies des Etats membres, la libre circulation et le droit d'établissement, la poursuite des chantiers structurants dans les secteurs du transport, de l'énergie, du développement agricole et de la gestion durable des ressources naturelles.

Pour faire prospérer ces chantiers de développement, tous les acteurs seront impliqués dans la phase actuelle d'approfondissement des actions. Ainsi, de fortes synergies seront développées avec les partenaires et les acteurs régionaux notamment, la CEDEAO. Par ailleurs, des concertations et des actions de communication faciliteront l'appropriation et l'enracinement du processus de construction communautaire au niveau des populations.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	13	2.3 NEGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX ET D'INVESTISSEMENT.....	34
PREMIERE PARTIE : SITUATION ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIERE DE L'UNION.....	15	2.4. FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES.....	35
1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	16	2.5 PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL (PER).....	36
1.2 EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DANS L'UEMOA	18	2.5.1 Etat de mise en œuvre du PER II (2012-2016)	36
1.2.1 Production.....	18	2.5.2 Mobilisation des financements pour le PER... 36	
1.2.2 Prix et inflation	19	2.5.3 Suivi-évaluation du PER et renforcement des synergies avec les autres programmes régionaux et continentaux	37
1.2.3 Finances publiques et dette publique	19	2.5.4 Revue à mi-parcours du PER II.....	37
1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements.....	20	2.6. POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION.....	38
1.2.5 Situation monétaire.....	21	2.6.1 Aménagement du territoire communautaire.. 38	
1.2.6 Marchés financiers	22	2.6.2 Infrastructures et services des transports ... 38	
DEUXIEME PARTIE :ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE	25	2.6.3. Promotion du secteur minier communautaire . 44	
2.1 GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ECONOMIQUES	26	2.6.4. Développement des infrastructures énergétiques	45
2.1.1 Surveillance multilatérale	26	2.6.5. Développement des télécommunications et des TIC	46
2.1.2 Harmonisation de cadre juridique et comptable.....	27	2.6.6. Sécurité alimentaire et développement agricole	47
2.1.3 Etudes et prévisions économiques.....	28	2.6.7. Environnement et développement durable... 50	
2.1.4 Développement du système statistique régional	29	2.6.8. Développement de l'industrie et du secteur privé.....	52
2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTE DE CIRCULATION ET DROIT D'ETABLISSEMENT	30	2.6.9. Artisanat et tourisme	55
2.2.1 Edification du marché commun	30	2.6.10. Développement humain.....	55
2.2.2 Développement des échanges commerciaux . 31		2.7. PAIX ET SECURITE DANS L'ESPACE UEMOA ...	58
2.2.3 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services.....	32	2.8. PERFORMANCE DES ETATS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS.....	59
2.2.4 Liberté de circulation et droit d'établissement.....	32		

2.9. CONTROLE DEMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL	60	3.5 EVALUATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION.	75
2.9.1. Cour de Justice (CJ)	60	3.6. COMMUNICATION ET VISIBILITE DE L'UNION . . . 76	
2.9.2. Cour des Comptes (CC)	60	3.6.1 Communication et visibilité des chantiers communautaires	76
2.9.3. Comité Interparlementaire (CIP)	62	3.6.2 Représentation et visibilité de l'Union	77
2.10. ACTIVITES DES ORGANES CONSULTATIFS	64	3.7. SYNERGIES ET PARTENARIATS	78
2.10.1. Chambre Consulaire Régionale (CCR)	64	3.8. RATIONALISATION DES ORGANES DE L'UNION 79	
2.10.2. Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)	65	QUATRIEME PARTIE : BILAN ET PERSPECTIVES 81	
2.10.3. Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)	65	4.1 BILAN	82
TROISIEME PARTIE : GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE	67	4.1.1. Difficultés rencontrées	82
3.1. CADRE D'ORIENTATION DES ACTIONS ET INTERVENTIONS.	68	4.1.2 Recommandations à l'endroit des instances de l'Union	83
3.2. GESTION FINANCIERE DES ORGANES	69	4.2 PERSPECTIVES.	84
3.2.1 Budget de l'Union	69	4.2.1. Environnement international	84
3.2.2 Production du compte administratif et du compte de gestion	70	4.2.2. Perspectives économiques et financières de l'Union	84
3.2.3 Bonification de taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats membres de l'Union	70	4.2.3. Défis à relever	88
3.2.4 Prise en charge des contreparties des Etats dans les cofinancements de projets	70	CONCLUSION	89
3.2.5 Mobilisation des recettes ordinaires	70	ANNEXES	90
3.2.6 Reddition de comptes de l'Union	72		
3.3. PROGRAMME IMMOBILIER DE L'UEMOA	73		
3.4. PRESERVATION DU PATRIMOINE DE L'UNION ET PERFORMANCE DES ACTIVITES	74		

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACBF	:	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFRISTAT	:	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AFRITAC	:	Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest
AGOA	:	African Growth and Opportunities Act – Loi sur la Croissance et les Possibilités Economiques en Afrique
APE	:	Accord de Partenariat Economique
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BID	:	Banque Islamique de Développement
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CEEG	:	Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
CCR	:	Chambre Consulaire Régionale
CCT	:	Conseil des Collectivités Territoriales
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CE	:	Communauté Européenne
CILSS	:	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIP	:	Comité Interparlementaire
CNUCED	:	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNPE	:	Comité National de Politique Economique
CREPMF	:	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CTDS	:	Conseil du Travail et du Dialogue Social
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAIR	:	Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FDE	:	Fonds de Développement de l'Energie
FMI	:	Fonds Monétaire International
FRDA	:	Fonds Régional de Développement Agricole
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	:	Indice Harmonisé de la Production Industrielle
INS	:	Institut National de Statistiques
IREC	:	Initiative Régionale pour l'Energie Durable
ITC	:	Centre du Commerce International
IZF	:	« Investir en Zone Franc »
JICA	:	Agence Japonaise de Coopération Internationale
NEPAD	:	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

NORMCERQ	:	Secrétariat régional de la Normalisation, de la Certification et de la promotion de la Qualité
OAPI	:	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF	:	Organisation Internationale de la Francophonie
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OPA	:	Observatoire des Pratiques Anormales
PACITR	:	Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers
PANA	:	Plan national d'adaptation au changement climatique
PAU	:	Politique Agricole de l'Union
PCAE	:	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PCD	:	Programme Communautaire de développement de la CEDEAO
PCD-TASAN	:	Programme Communautaire Décennal pour la Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PCJ	:	Postes de Contrôles Juxtaposés
PCS	:	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PER	:	Programme Economique Régional
PHV	:	Programme d'Hydraulique Villageoise
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIDA	:	Programme de Développement des Infrastructures en Afrique
PIR	:	Programme Indicatif Régional
PME/PMI	:	Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PRFE	:	Programme Régional de Facilitation des Echanges
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
SOAC	:	Système Ouest Africain d'Accréditation
SYSCOA	:	Système Comptable Ouest Africain
TEC	:	Tarif Extérieur Commun
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	:	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	:	Union Economique et Monetaire Ouest Africaine
USAID	:	Agence des États-Unis pour le développement international
WAPO	:	Complexe des Aires Protégées des Parcs du W, Arly, Pendjari et Oti-Keran-Mandouri

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : UEMOA : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ET DU TAUX D'INFLATION	19
GRAPHIQUE 2 : TAUX DE TRANSPOSITION ET D'APPLICATION DES REFORMES PAR ETAT DANS L'UNION	91

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE ENTRE 2013 ET 2017.....	16
TABLEAU 2 : REPARTITION DES RESSOURCES DE 2015 PAR TYPE DE BUDGET.....	69
TABLEAU 3 : SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET AU 30 SEPTEMBRE 2015 ET PROJECTION AU 31 DECEMBRE 2015	69
TABLEAU 4 : REVERSEMENTS DE PCS PAR ETAT MEMBRE.....	71
TABLEAU 5 : DONNEES STATISTIQUES SUR LES ACTIVITES DE LA COUR DE JUSTICE.....	92

INTRODUCTION

L'UEMOA a maintenu, en 2016, sa dynamique de croissance accélérée, malgré le rythme modéré de l'économie mondiale qui se situerait au même niveau qu'en 2015, soit 3,1% selon le Fonds Monétaire International (FMI).

L'Union enregistrerait, en 2016, un taux de croissance de 6,8% après une croissance de 6,6% en 2015 et 6,4% en 2014. Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs économiques dans tous les États membres de l'Union et découlerait, notamment, des investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole, de l'apport des industries extractives, des innovations dans le secteur des télécommunications, de la modernisation des infrastructures portuaires ainsi que la poursuite des projets d'infrastructures de base, particulièrement dans la branche du « Bâtiment et Travaux Publics ».

Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : **Bénin (5,0%), Burkina Faso (5,4%), Côte d'Ivoire (9,3%), Guinée-Bissau (5,4%), Mali (5,4%), Niger (4,6%), Sénégal (6,1%) et Togo (5,0%).**

Ces performances favorables sont obtenues dans un contexte d'ensemble de l'Union caractérisé par une hausse modérée des prix, une orientation accommodante de la politique monétaire, un excédent global des échanges extérieurs et une forte hausse des ressources levées sur le marché financier régional.

Le présent rapport analyse l'évolution récente de la conjoncture externe et interne de l'Union, les avancées réalisées par les Organes de l'UEMOA en 2016 pour renforcer l'intégration régionale, les perspectives économiques et les défis du processus d'intégration régionale. Il est structuré en quatre parties :

- la situation économique, monétaire et financière de l'Union ;
- l'état d'avancement du processus d'intégration régionale ;
- la gouvernance institutionnelle ;
- le bilan et les perspectives.





PREMIERE PARTIE

SITUATION

**ECONOMIQUE, MONETAIRE
ET FINANCIERE DE L'UNION**

1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La croissance de l'économie mondiale demeurerait modeste en 2016 et se situerait au même niveau qu'en 2015, soit 3,1%. Malgré l'amorce du redressement des marchés financier et pétrolier, l'économie mondiale rentre dans une phase d'incertitudes dont la persistance risque de peser sur la consommation et surtout sur l'investissement. En effet, les prévisions de croissance dans les pays avancés ont été révisées à la baisse de 0,1 point et devraient ressortir à 1,8% en 2016. Cette évolution traduit les inquiétudes entourant l'investissement des entreprises et les incertitudes nées du vote majoritaire du retrait de la Grande Bretagne de l'Union européenne (Brexit), notamment dans la zone euro où les dernières projections tablent sur une progression du PIB de 1,7% en 2016 contre 2,0% en 2015.

Les pays émergents et en développement continueront de tirer la croissance mondiale en 2016, avec un taux de croissance prévu à 4,2% contre 4,0 en 2015 en rapport avec la résilience de la Chine (6,6% contre 6,9% en 2015) et de l'Inde (7,4% contre 7,6%), le dynamisme des pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Viet-Nam et Thaïlande) ainsi que l'accélération de l'activité économique en Afrique du Nord et au Moyen orient et le ralentissement en Afrique subsaharienne.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait ralentir pour s'établir à 1,4% en 2016 contre 3,4% en 2015. Ce repli est en relation avec le ralentissement de l'activité qui perdure sous l'effet des bas niveaux des cours des matières premières, de la faiblesse de la demande extérieure et de l'atonie de l'investissement en Afrique du Sud où la croissance est attendue à 0,1% contre 1,3% en 2015. Le même phénomène s'observe au Nigeria, en liaison avec l'offre d'électricité insuffisante, les difficultés du secteur pétrolier et les répercussions des problèmes sécuritaires sur la production et la distribution des produits agricoles. Le Nigéria enregistrerait un taux de croissance négatif de -1,7% en 2016 contre 2,7% en 2015.

TABLEAU 1 : TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ENTRE 2013 ET 2017 (EN POURCENTAGE)

	2013	2014	2015	2016	2017
Monde	3,3	3,4	3,2	3,1	3,4
Pays avancés	1,4	1,8	2,1	1,6	1,8
Etats-Unis	1,5	2,4	2,0	2,2	2,5
Zone euro	-0,3	1,1	1,7	1,7	1,5
Pays émergents et en développement	5,0	4,6	4,0	4,2	4,6
Afrique Subsaharienne	5,2	5,0	3,4	1,4	2,9
Nigéria	5,4	6,3	2,7	-1,7	0,6
Afrique du Sud	2,2	1,5	1,3	0,1	0,8
CEDEAO	6,6	6,0	3,0	3,0	-
UEMOA	6,0	6,5	6,6	6,8	7,3

Sources : FMI - Commission/UEMOA.

Les échanges mondiaux ont stagné en 2016. La faible demande globale dans les économies avancées, la transition vers une croissance plus lente et plus axée sur le marché intérieur en Chine et la contraction observée chez les grands exportateurs de matières premières ont continué de peser sur les échanges mondiaux au cours du premier trimestre de l'année.

L'évolution des prix et des matières premières sur le marché international est marqué en 2016 par une diminution des prix des produits énergétiques. Les incertitudes autour des négociations pour un accord de gel de la production de pétrole, les inquiétudes des marchés sur la croissance mondiale et les perturbations rencontrées par de grands producteurs et exportateurs (Irak et Nigeria) ont alimenté la volatilité des prix du pétrole au premier trimestre. Toutefois, la remontée des cours est enregistrée au cours du deuxième trimestre 2016 en lien avec la diminution de l'excédent de l'offre de pétrole des pays hors OPEP.

Les prix des produits de base exportés par les pays de l'UEMOA ont enregistré des évolutions contrastées au cours du premier trimestre 2016. Les cours du cacao se sont contractés, en liaison avec le raffermissement des stocks et des perspectives d'une meilleure campagne au Ghana, deuxième producteur mondial après la Côte d'Ivoire. En revanche, les cours de l'huile de palme (+11,2%) et de l'huile de palmiste (+14,9%) ont été soutenus par la baisse des stocks mondiaux et par les inquiétudes sur les perspectives de production, suscitées par le phénomène climatique « El Niño » qui pourrait affecter négativement les rendements. De même, les prix de la noix de cajou (+9,0%) se sont raffermis subséquemment à la hausse de la demande.

Les prix de la noix de cajou se sont maintenus à des niveaux élevés ces dernières années pour atteindre 700 francs CFA le kilogramme. Les cours du coton se sont établis à 63,25 cents la livre en 2015, après de hauts niveaux à 94 cents atteints en 2013 et 2014. Ils ont augmenté depuis le début de l'année 2016, en liaison avec les anticipations d'une mauvaise récolte de coton aux États-Unis et la progression de la demande de l'industrie textile observée aux États-Unis et en Chine.

Sur le marché des changes, les monnaies des pays avancés se sont généralement affermies entre août 2015 et février 2016, et celles des pays exportateurs de pétrole ayant un taux de change flottant, ont eu tendance à se déprécier davantage. Parmi les pays avancés, l'appréciation du yen d'environ 10% a été particulièrement nette, tandis que le dollar et l'euro se sont appréciés d'environ 3% et 2%, respectivement.

Par contre, la livre britannique s'est dépréciée de 7%, en raison des attentes d'une normalisation ultérieure de la politique monétaire au Royaume-Uni et des craintes concernant une sortie de l'Union européenne (UE). Dans les pays émergents, les dépréciations ont été particulièrement marquées en Afrique du Sud, au Mexique, en Russie et en Colombie. Le renminbi chinois s'est déprécié d'environ 2%, tandis que la roupie indienne est restée plus ou moins stable. Depuis février 2016, les monnaies des pays avancés ou émergents exportateurs de produits de base ont généralement rebondi, du fait d'une baisse de l'aversion pour le risque à l'échelle mondiale et d'un certain redressement des prix des produits de base. Inversement, le dollar s'est déprécié d'environ 1½%, et l'euro d'environ 1%.

L'inflation globale a atteint 0,3% en 2015 en moyenne dans les pays avancés, soit le niveau le plus bas depuis la crise financière mondiale, principalement en raison de la forte baisse des prix des produits de base, avec une remontée à la fin de 2015. Dans la zone euro, l'inflation globale devrait atteindre 0,3% en 2016.

1.2 EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DANS L'UEMOA

En 2016, l'activité économique de l'Union enregistrerait une croissance qui se réaliserait dans un contexte de hausse modérée des prix. L'exécution des opérations financières des Etats membres serait marquée par une légère aggravation des déficits des soldes budgétaires.

Les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA ressortiraient des excédents. Sur le plan monétaire, l'orientation accommodante de la politique monétaire a été maintenue.

Cette section présente en détail les tendances économiques susmentionnées.

1.2.1 Production

L'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 6,8% en 2016, après 6,6% en 2015.

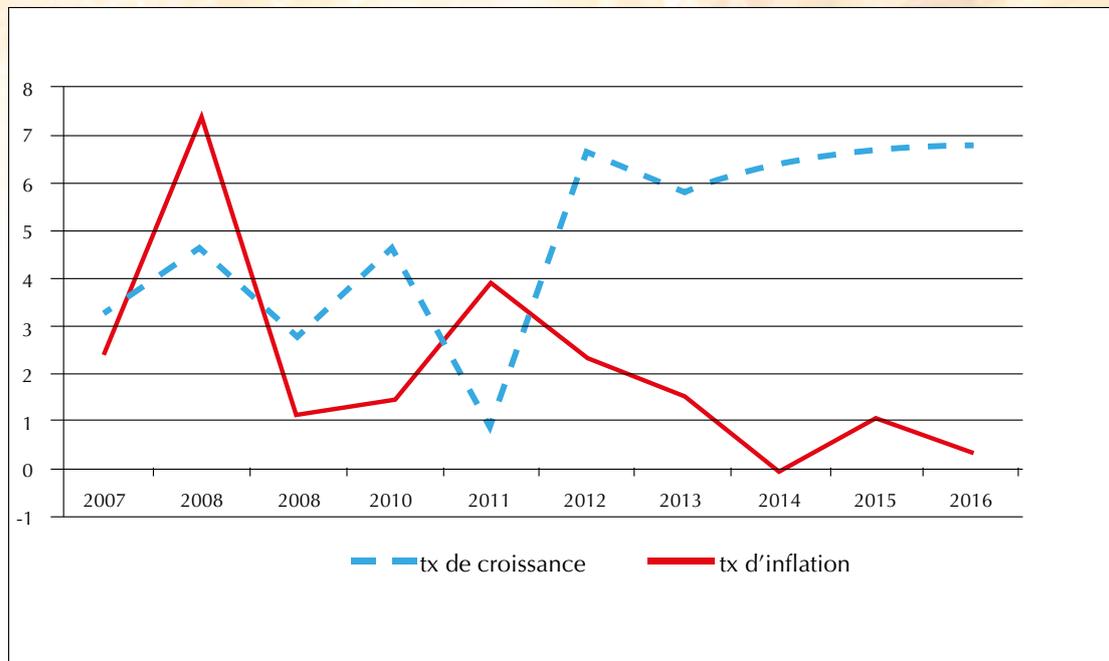
La bonne tenue du secteur primaire serait en rapport avec les efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole. Au niveau du secteur secondaire, il est attendu, d'une part, une bonne tenue des BTP, en liaison avec la poursuite des travaux de construction d'infrastructures et, d'autre part, des industries extractives.

Les performances du secteur tertiaire seraient portées par le commerce, les transports et les communications.

La performance du commerce serait en relation avec la commercialisation des excédents agricoles des campagnes agricoles précédentes. Les résultats attendus au niveau des transports s'expliqueraient par la modernisation des infrastructures portuaires et les performances des communications seraient portées par les innovations des sociétés de télécommunication et la promotion de nouveaux produits.

Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,0%), Burkina Faso (5,4%), Côte d'Ivoire (9,3%), Guinée-Bissau (5,4%), Mali (5,4%), Niger (4,6%), Sénégal (6,1%) et Togo (5,0%). Toutefois, des risques pèsent sur ces perspectives, notamment la baisse de la demande en provenance des économies émergentes, la baisse des cours des principaux produits de base, la crise sécuritaire dans la zone du sahel et la situation économique et financière au Nigéria.

GRAPHIQUE 1 UEMOA : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ET DU TAUX D'INFLATION



1.2.2 Prix et inflation

Il est attendu une hausse modérée des prix en 2016 au regard de l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international, du niveau des cours du pétrole et des perspectives de production vivrière dans la région.

La hausse enregistrée est principalement liée à celle des prix des produits alimentaires, avec une variation de 2,9% contre 2,2% en 2015. A l'inverse le prix des articles d'habillement et de chaussures baisserait de 0,7% après une hausse de 1,3% en 2015. Au niveau des transports, le recul des prix s'accélérerait avec une baisse de 2,0% après 1,1% en 2015.

Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 0,3% en 2016 contre 1,0% en 2015. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : **Bénin (-1,1%)**, **Burkina Faso (-0,1%)**, **Côte d'Ivoire (0,6%)**, **Guinée-Bissau (1,3%)**, **Mali (-1,9%)**, **Niger (0,6%)**, **Sénégal (0,8%)** et **Togo (0,7%)**.

1.2.3 Finances publiques et dette publique

L'exécution des opérations financières de l'Etat serait marquée en 2016 par une légère aggravation des déficits, en lien avec un accroissement plus rapide des dépenses comparé à celui des recettes.

Les recettes budgétaires progresseraient de 11,6% pour représenter 18,7% du PIB contre 18,2% en 2015. Cette hausse serait portée par les recettes fiscales qui augmenteraient de 15,3% induisant un taux de pression fiscale de 16,9%. Cette hausse serait liée à la poursuite des efforts en matière d'administration de l'impôt, l'informatisation des procédures, la lutte contre la fraude.

Les accroissements les plus élevés des recettes fiscales seraient enregistrés au Bénin (+12,9%), au Burkina Faso (+22,5%), en Côte d'Ivoire (19,1%), et au Mali (15,6%). Les améliorations sensibles de la pression fiscale en 2016 seraient obtenues par le Burkina Faso (1,7%), le Bénin (1,0%) et la Côte d'Ivoire (1,0%). Par pays, le taux de pression fiscale se présenterait comme suit : Bénin (14,1%), Burkina Faso (16,5%), Côte d'Ivoire (16,7%), Guinée-Bissau (10,0%), Mali (14,7%), Niger (16,8%), Sénégal (20,3%) et Togo (22,1%).

Les recettes non fiscales se contracteraient de 14,2% pour représenter 1,8% du PIB contre 2,3% en 2015. Les dons augmenteraient de 13,2% pour représenter 2,5% du PIB contre 2,4% en 2015. En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 11,4% pour représenter 25,8% du PIB. Cette évolution serait portée par les dépenses en capital, en hausse de 20,7%, l'augmentation des dépenses courantes étant limitée à 4,1%. L'accroissement des dépenses courantes serait principalement lié à la hausse de la masse salariale de 6,8%, dans un contexte de maîtrise des transferts et subventions (-0,1%) et des dépenses de fonctionnement (-0,6%). Les plus fortes augmentations de la masse salariale seraient enregistrées au Mali (14,8%), au Burkina Faso (10,8%) et en Côte d'Ivoire (7,7%). Ces évolutions seraient liées au recrutement et à l'amélioration des conditions de travail des agents de l'Etat. Les dépenses en capital progresseraient de 20,7%, en rapport avec l'accroissement de ses deux composantes. Les hausses les plus élevées concerneraient le Burkina Faso (45,5%), le Mali (36,5%), la Côte d'Ivoire (28,4%), et le Togo (+16,0%). Elles seraient portées par la poursuite des travaux de construction des infrastructures socioéconomiques.

Au total en 2016, le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient 7,1% et 4,2% du PIB, respectivement contre 6,7% et 4,1% en 2015.

En 2016, l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal représenterait 44,7% contre 42,9% en 2015.

1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements

Pour l'année 2016, les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA ressortiraient excédentaires de 61,9 milliards de F CFA, après un déficit de 191,5 milliards de F CFA enregistré en 2015. Cette évolution résulterait d'une augmentation de l'excédent du compte de capital, conjuguée avec une baisse des flux nets d'engagements extérieurs dans une conjoncture qui serait marquée par la dégradation du solde courant.

Le déficit de la balance commerciale se creuserait sous l'effet de la hausse des importations (+1,0%), conjuguée à une baisse des exportations (-2,3%), en raison essentiellement du repli des cours internationaux des matières premières.



Le léger rebond des importations s'expliquerait par l'augmentation des achats de biens d'équipement et intermédiaires (+3,4%), liés aux investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième génération du Programme National de Développement (PND) de la Côte d'Ivoire et d'importants projets d'infrastructures au Niger et au Sénégal. La hausse du déficit des biens s'expliquerait également par le recul des exportations, lié essentiellement au repli des ventes à l'extérieur de caoutchouc (-13,2%), de cacao (-8,0%) et de coton (-3,6%), en raison de la prévision à la baisse de leurs cours sur les marchés internationaux.

Le déficit du compte du revenu primaire s'accroîtrait de 6,6%, pour ressortir à 1.240,3 milliards de F CFA en 2016, en ligne avec la hausse des versements de dividendes aux actionnaires étrangers des principales entreprises exportatrices de l'Union et des paiements d'intérêts sur la dette extérieure.

L'excédent du solde du compte du revenu secondaire s'inscrirait en baisse de 1,3%. Cette évolution résulterait d'un recul des appuis extérieurs en faveur des Etats membres, qui serait partiellement compensé par la hausse des transferts privés. Les transferts courants publics se ressentiraient du repli des appuis humanitaires, en raison notamment des bons résultats enregistrés dans la production vivrière lors de la campagne 2015/2016. Quant à l'augmentation des transferts privés, elle résulterait de la progression des flux d'envois de fonds des travailleurs.

Hors dons, le déficit courant passerait de 5,0% du PIB en 2015 à 5,1% du PIB en 2016, soit une augmentation de 0,1 point de pourcentage.

L'excédent du compte de capital devrait croître pour ressortir à 1.281,6 milliards de F CFA, contre 1.084,3 milliards de F CFA en 2015, en liaison avec la hausse attendue des dons-projets au titre des investissements publics dans les pays de l'UEMOA.

Une baisse de 18,8% des entrées de capitaux au titre du compte financier en 2016 serait observée au niveau des Investissements Directs Etrangers (IDE) et des investissements de portefeuille. Le repli des IDE pourrait provenir du report de certains investissements, notamment dans le domaine pétrolier, en raison de la baisse des cours internationaux. Quant au recul des investissements de portefeuille, il s'expliquerait par l'absence de prévision d'émission d'eurobond par les Etats membres en 2016. Les flux nets entrants au titre des « autres investissements » sont attendus en hausse, en raison notamment de la baisse des crédits commerciaux accordés aux non-résidents, subséquente à l'évolution des exportations. Cette évolution serait atténuée par le recul des prévisions de tirages publics dans le cadre du financement des plans.

1.2.5 Situation monétaire

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2016, comparée à celle à fin décembre 2015, serait caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression du crédit intérieur et des avoirs extérieurs nets.

L'encours du crédit intérieur augmenterait de 2.412,4 milliards de F CFA ou 12,4%, par rapport à son niveau à fin décembre 2015, pour se situer à 21.798,9 milliards de F CFA. Cette évolution est induite par l'effet combiné de la hausse des concours bancaires au secteur privé et la dégradation des créances nettes des institutions monétaires sur les Etats.



L'encours des crédits à l'économie s'accroîtrait au terme de l'année 2016 de 1.898,4 milliards de F CFA, pour s'établir à 15.486,7 milliards de F CFA. Cette progression des concours bancaires au secteur privé ferait suite à la hausse de 1.887,1 milliards de F CFA soit 10,8% des crédits ordinaires.

La position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires s'établirait à 6.312,2 milliards de F CFA, en détérioration de 514,1 milliards de F CFA par rapport à son niveau à fin décembre 2015. Cette évolution résulte notamment de l'accroissement des dettes des Etats à l'égard des banques. Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires devraient s'accroître de 61,9 milliards de F CFA pour ressortir à 4.787,5 milliards de F CFA.

En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire se consoliderait de 2.193,1 milliards de F CFA, pour ressortir à 23.882,8 milliards de F CFA. Ce renforcement de la liquidité globale induirait un raffermissement de la circulation fiduciaire de 444,2 milliards de F CFA.

1.2.6 Marchés financiers

Le marché financier régional a enregistré, en 2016, une forte hausse des ressources levées. Ainsi, sur le marché primaire, les Etats de l'Union et les entreprises ont mobilisé 1 329,1 milliards de FCFA contre 609 milliards de F CFA en 2015. Ce seuil dépasse largement le pic atteint en 2014 de 759,6 milliards de FCFA. Dans le détail, à fin novembre 2016, les Etats de l'Union ont émis quatre (4) nouveaux emprunts obligataires pour un montant global de 485,27 milliards de FCFA, utilisé des Fonds Communs de Titrisation de Créances (FCTC) pour lever un montant total de 766 milliards de FCFA. Ces FCTC ont été émis par le Togo, la Côte d'Ivoire et le Sénégal avec des sollicitations du marché financier régional. De plus, l'année 2016 enregistre trois offres publiques de vente d'actions de sociétés suivie d'introduction en bourse pour 77,8 milliards de FCFA.

Pour rappel, en termes de levée de ressources, les émetteurs ont mobilisé en moyenne annuelle plus de 500 milliards de F CFA entre 2011 et 2015. Les émissions obligataires des Etats de l'Union continuent d'être prépondérantes (plus de 80%) par rapport aux autres émetteurs. L'encours des emprunts des Etats sur le marché s'est établi à 1 593,84 milliards de F CFA au 30 novembre 2016, contre 1 394,83 milliards de F CFA au 31 décembre 2015. Le taux d'intérêt moyen payé par les Etats pour leurs émissions est ressorti à 6,12 % à fin novembre 2016 contre 6,19 % à fin décembre 2015, 5,48 % en 2014, 6,33 % en 2013 et 6,40 % en 2012.

Sur le marché secondaire, contrairement aux années précédentes (2012 à 2015), en 2016, les indices phares du marché financier ont connu une légère baisse. Ainsi, au 30 novembre 2016, l'indice «BRVM 10» est ressorti à 254,01 points contre 290,38 points au 31 décembre 2015, soit un repli de 12,52 %. Quant à l'indice «BRVM Composite», il s'est situé à 280,05 points à la même date contre 303,93 points au 31 décembre 2015, en repli de 7,86 %.

Toutefois, la capitalisation totale du marché poursuit sa progression à fin novembre 2016, (+5,27 %) à 9 557,23 milliards de F CFA contre 9 078,90 milliards de F CFA au 31 décembre 2015. Cette performance est essentiellement liée aux nouvelles introductions de titres de capital et de lignes obligataires à la cote de la BRVM.

A fin novembre 2016, le volume des transactions a atteint 183,33 millions de titres échangés pour 358,61 milliards de FCFA. Ces chiffres représentent respectivement 160 % et 107 % du volume et de la valeur de transactions observées à la fin de l'année 2015. En effet, au 31 décembre 2015, 114,01 millions de titres ont été échangés pour une valeur de 335,91 milliards de F CFA.







DEUXIEME PARTIE

**ETAT D'AVANCEMENT
DU PROCESSUS
D'INTEGRATION REGIONALE**

2.1. GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ECONOMIQUES

2.1.1 Surveillance multilatérale

◀ Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA sur la période 2015-2019 adopté par l'Acte additionnel N°01/2015/UEMOA par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale du premier semestre 2016 a été adopté par le Conseil des Ministres de l'Union lors de sa session ordinaire, tenue à Lomé le 25 juin 2016.

Les Etats de l'Union ont inscrit la mise en œuvre des programmes d'investissement publics comme préoccupation majeure pour assurer une croissance durable et inclusive. A cet effet, le Conseil des Ministres a adopté la Recommandation N°01/2016/CM/UEMOA relative aux orientations de politique économique des Etats membres. Ces orientations s'articulent autour de deux axes :

- veiller à la qualité des dépenses en capital et à la viabilité de la dette publique ;
- améliorer le niveau des recettes budgétaires en mettant l'accent notamment sur la réduction des dépenses fiscales.

Quant au rapport d'exécution de la surveillance multilatérale du deuxième semestre 2016, il a mis l'accent sur l'évaluation technique des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2017-2021 et sur la nécessité d'une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques. Il sera examiné par le prochain Conseil des ministres.

Les contributions de l'UEMOA aux rapports du Comité de Convergence de la Zone franc (COCOZOF) d'avril et d'octobre 2016 ont également été élaborées. Ces rapports ont été présentés aux réunions des ministres de la Zone franc qui en ont pris acte.

◀ Assistance et suivi des économies des Etats membres

Dans le cadre du suivi des économies nationales et en application des dispositions de la Directive N°02/2001/CM/UEMOA du 21 mai 2001, la Commission a apporté son assistance aux Etats membres en répondant favorablement à leur invitation à prendre part aux missions du Fonds Monétaire International (FMI), organisées dans le cadre des négociations et des revues des programmes économiques et financiers.

Ces missions permettent de réduire les divergences en matière d'appréciation des performances macroéconomiques réalisées ou projetées par les États membres.

Au titre du renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale, tous les CNPE ont reçu en 2016, l'appui financier nécessaire à leur fonctionnement. La Commission a organisé deux réunions techniques de concertation avec les CNPE qui ont permis d'échanger notamment sur les

dossiers de la surveillance multilatérale. La première réunion de concertation a eu lieu à Abidjan du 27 au 29 avril 2016 et a porté sur les dépenses fiscales. La seconde réunion s'est tenue à Lomé du 09 au 11 novembre 2016. Elle a porté sur la mise en œuvre de la Directive N°10/2009/CM/UEMOA relative au Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et sur des thématiques d'actualité telles que i) les conséquences de la dépréciation du Naira sur les économies de l'Union ; ii) les effets attendus du Brexit sur la région.

2.1.2 Harmonisation de cadre juridique et comptable

◀ Finances publiques

En 2016, la Commission a assuré le suivi et l'évaluation des réformes en matière de finances publiques et poursuivi les appuis techniques ainsi que les actions de renforcement des capacités des Etats. Ces actions sont destinées à la modernisation du cadre de gestion des finances publiques et à la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance.

L'Observatoire des finances publiques a tenu sa 1^{ère} réunion et le Réseau des praticiens des finances publiques sa 7^{ème} réunion.

En matière de renforcement des capacités, la Commission a accompagné les parlementaires du Togo, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire pour l'appropriation des réformes des finances publiques.

Par ailleurs, un atelier régional de formation sur la mise en œuvre du TOFE a été tenu à Ouagadougou. Des ateliers de formation sur le cadre harmonisé des finances publiques et les missions principales des juridictions financières ont été organisés au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et au Togo au bénéfice des Cours des comptes.

Des séminaires de formation ont permis d'outiller, notamment, la Société Civile des Etats membres sur le cadre harmonisé des finances publiques, les assistants parlementaires sur les Directives des finances publiques et les agents des collectivités territoriales sur la Directive portant Régime financier des Collectivités territoriales.

◀ Appui aux Administrations fiscales et aux organismes de la profession comptable

En matière d'harmonisation des législations et du renforcement des capacités de mobilisation des recettes fiscales intérieures directes et indirectes, la coordination de la mise en place des réformes a été assurée. Un atelier sur la coordination fiscale régionale avec le FMI a été tenu, la 1^{ère} Réunion du Comité Régional de pilotage du Programme de Transition Fiscale et la réunion des responsables des Guichets Uniques de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF) ont été organisés. Par ailleurs, un séminaire de formation des formateurs sur l'évaluation des dépenses fiscales a été réalisé.



Concernant les organismes de la profession comptable, les réunions de bureau et les Assemblées Plénières du Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA) et du Conseil Permanent de la Profession Comptable (CPPC) ont été tenues. Le programme de travail pour la coordination, la formation, les examens et le stage en expertise comptable a été déroulé.



◀ Appui aux réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA

Dans le domaine des marchés publics, deux textes communautaires majeurs ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'Union, le 28 juin 2014 à Dakar. Il s'agit de : (i) la Déclaration portant adoption du plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public (ii) de la Directive relative à la réglementation de la Maîtrise d'ouvrage publique déléguée au sein de l'UEMOA.

La Commission a procédé au suivi de la mise en œuvre des mesures immédiates contenues dans le plan d'actions et à la recherche de financement pour les actions à court, moyen et long termes.

La procédure de passation de marchés sur l'étude relative à la relecture des Directives 04 et 05 de 2005 sur les marchés publics et les délégations de service public a été lancée.

Par ailleurs, les 16ème et 17ème réunions de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) se sont tenues.

2.1.3 Etudes et prévisions économiques

En matière d'études et de prévisions économiques, différentes actions ont été menées : élaboration et actualisation des indicateurs utilisés, collecte et transmission des données statistiques par les CNPE et la Commission. Les statistiques régionales relatives aux prix et aux agrégats macroéconomiques ont été générées.

Par ailleurs, afin d'adapter la base de données de la surveillance multilatérale (BDSM) aux évolutions récentes en termes de nomenclature et de méthodologie de calcul, des travaux pour l'élaboration d'une nouvelle maquette de ladite base sont en cours. Dans ce cadre, deux ateliers techniques ont été organisés respectivement en septembre à Ouagadougou et en novembre à Abidjan avec la participation des membres des CNPE.

Concernant les travaux sur la conjoncture économique, les « Notes de conjoncture économique régionale » du quatrième trimestre 2015, des premier et deuxième trimestres 2016 ont été produites. Les deux séminaires semestriels sur la conjoncture et la prévision, à court terme, dans les Etats membres de l'UEMOA, ont été organisés en mars et novembre 2016.

En matière de modélisation et d'analyse d'impact, la Commission a tenu en mai 2016 à Lomé, un atelier de formation des cadres des Etats membres sur les outils d'évaluation d'impact et en octobre 2016 à Abidjan, un atelier sur les comptes trimestriels et l'utilisation de l'information conjoncturelle dans les prévisions macroéconomiques.

Dans le même registre, afin d'accompagner les Etats membres à disposer d'outils de simulation d'impact, la Commission s'est engagée dans un processus d'élaboration de matrices de comptabilité sociale. Dans ce cadre, quatre ateliers de renforcement de capacités ont été organisés à l'endroit des Etats membres notamment pour les Instituts nationaux de la Statistique du Bénin, du Mali, du Niger et du Togo en juillet et août 2016.

Une réunion régionale a été organisée en octobre 2016 sur les revues annuelles des stratégies de croissance inclusive et les plans nationaux de développement. Elle a servi de cadre pour l'examen de l'étude sur le profil social de l'Union et l'impact des investissements sur les conditions de vie.

Par ailleurs, des documents de travail ont été élaborés sur : (i) les conséquences de la dépréciation du Naira sur les économies de l'Union ; (ii) les effets attendus du Brexit sur la région, (iii) l'évaluation des effets de l'Accord de Partenariat Economique entre la CEDEAO et l'Union européenne sur les économies de l'Union.

Dans la perspective d'améliorer l'analyse des programmes pluriannuels de convergence, les modèles MAPS ont été actualisés pour le Burkina Faso, la Cote d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal.

2.1.4 Développement du système statistique régional

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme statistique régional 2015-2020, la Commission a poursuivi, en 2016, la coordination et l'harmonisation de la production de statistiques socioéconomiques fiables et actuelles pour l'aide à la décision. A ce titre, des statistiques régionales ont été produites, des travaux d'harmonisation statistiques ont été conduits et des actions de coordination du dispositif statistique régional ont été menées.

Concernant les activités de production de statistiques, la Commission a produit les notes mensuelles sur l'inflation au sein de l'Union, élaboré le tableau de l'indice harmonisé de la production industrielle (IHPI) du quatrième trimestre 2015 et publié l'annuaire des statistiques du commerce international des marchandises de 2004 à 2015.

Pour l'harmonisation statistique, les efforts ont porté sur l'appui technique pour le passage de l'IHPC base 2008 à l'IHPC base 2014, l'appui financier aux Etats membres pour l'adaptation des comptes nationaux aux nomenclatures NAEMA et NOPEMA, l'élaboration de la méthodologie de production des statistiques du commerce international des services avec l'appui de la CNUCED, le partage d'expériences avec les Etats membres sur l'élaboration de statistiques de l'enseignement et la modernisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages avec l'appui de la Banque mondiale.

Dans le cadre de la coordination statistique au sein de l'Union, le dispositif institutionnel du système statistique régional a fonctionné régulièrement. Le Comité Régional de la Statistique a validé au terme de ses travaux le projet de texte pour l'adoption du Règlement de l'IHPC base 2014. Ce dossier sera soumis pour adoption au Conseil des Ministres.

En matière de coopération statistique, un atelier de lancement et d'appropriation de la convention avec AFRISTAT par les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) a été organisé, ainsi que des ateliers pour la production de Comptes Nationaux et de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) au Niger, au Mali et au Togo.

2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT

2.2.1 Edification du marché commun

En 2016, les actions prioritaires pour l'édification du marché commun de l'UEMOA ont porté sur des études et mesures pour le renforcement de l'Union douanière, le suivi de la mise en œuvre du TEC CEDEAO, la poursuite des actions de promotion des échanges intracommunautaires ainsi que le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions de Cotonou pour consolider le marché intérieur.

Concernant les mesures de renforcement de l'Union douanière, la Commission a assuré le suivi de l'harmonisation du Code des Douanes de l'UEMOA avec le projet de Code des Douanes de la CEDEAO. Les projets de textes pour la révision du Règlement N°09/2001/CM/UEMOA, portant adoption du Code des Douanes de l'UEMOA et du Règlement N° 08/2010/CM/UEMOA relatif aux conditions d'agrément et d'exercice des Commissionnaires en Douane ont été validés par les Experts des Etats membres. Le projet de texte portant sur la codification des régimes douaniers de l'UEMOA a été validé par les experts des Etats. En outre, l'étude sur les exonérations douanières a été réalisée et celles relatives à l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et au financement de l'Union sont en phase de démarrage.

Dans la perspective de la promotion des échanges intracommunautaires, le suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions de Cotonou a été assuré et un projet de texte de création d'un Comité régional chargé de la promotion du commerce intracommunautaire a été validé. Au cours de l'année 2016, des contrôles ont été opérés sur le processus d'attribution de l'origine communautaire dans certains Etats membres.



Pour l'institution du régime de la libre pratique, la Commission a commandité une étude en vue de faciliter la circulation des marchandises d'origine tierce entre les Etats membres. Une mission d'appropriation des modalités de fonctionnement de ce régime a également été conduite auprès de l'Union européenne.

Au titre du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA, la Commission a organisé une réunion du Comité de Gestion du TEC de l'UEMOA, pour évaluer la mise en œuvre, depuis le 1er janvier 2015, du nouveau TEC. Il en ressort que sept(7) Etats membres sur huit (8) appliquent le nouveau tarif. Les propositions contenues dans le projet de texte portant sur la révision des mesures complémentaires de protection du nouveau TEC ont été présentées lors d'une réunion du Comité Conjoint de gestion du TEC de la CEDEAO.

Au cours de la 25ème réunion du Comité de Gestion du TEC de l'UEMOA, un projet de texte portant sur les mesures de sauvegarde basées sur les dispositions de la CEDEAO et un projet de texte portant révision des dispositions organisant le fonctionnement du Comité de Gestion du TEC de l'UEMOA ont été validés. Les travaux pour la mise en application de la version 2017 du système harmonisé qui sert de nomenclature au TEC ont été réalisés avec la CEDEAO et l'appui de l'OMD.

La Commission a aussi organisé une réunion des Ministres chargés du Commerce, le 11 novembre 2016. Cette réunion ministérielle a adopté une déclaration qui fait le point sur l'évolution des entraves à la construction du marché régional et invite les Etats et la Commission à une mise en œuvre diligente des actions non encore réalisées du Plan d'actions de Cotonou.

2.2.2 Développement des échanges commerciaux

Dans le cadre la mise en œuvre de sa politique commerciale, l'Union a mis l'accent sur la facilitation des échanges, la promotion des échanges commerciaux et la surveillance commerciale dans l'espace UEMOA.

◀ Facilitation des échanges commerciaux

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE), la Commission a poursuivi les actions de sensibilisation des experts des Etats membres et du secteur privé sur la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Ces actions ont abouti à la ratification de l'Accord de l'OMC par cinq (5) Etats membres de l'Union. Dans la continuité de ces actions, un atelier régional sur la mise en œuvre dudit Accord a permis de :

- sensibiliser les participants sur les exigences de ratification de l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) ;
- renforcer les connaissances des participants sur l'AFE ;
- renforcer le consensus sur les bénéfices d'une approche coordonnée et harmonisée de mise en œuvre de l'AFE au niveau régional ;
- formuler des recommandations sur les mesures de l'AFE les plus adaptées à une mise en œuvre réussie au niveau régional.

A cet effet, la Commission de l'UEMOA a été invitée à accompagner les Etats Membres dans la mise en œuvre harmonisée et concertée de l'AFE au niveau régional, notamment pour les

mesures portant notamment la disponibilité des renseignements sur Internet, la gestion des risques, l'établissement et la publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée, la facilitation des échanges pour les opérateurs agréés, la coopération entre les organismes présents aux frontières, l'inspection avant expédition, le transit et la coopération douanière.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation de la phase pilote du projet de certificat d'origine électronique UEMOA entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal a été validé. Dans la perspective de son extension aux six (06) autres Etats membres de l'Union, la Commission a été invitée à faire un plaidoyer pour une adhésion rapide des décideurs politiques et du secteur privé, à mettre en place un cadre réglementaire communautaire pour la reconnaissance et l'extension dudit certificat.

◀ **Promotion commerciale**

La Commission de l'UEMOA a participé au 15^{ème} Forum AGOA, qui s'est tenu à Washington, en septembre 2016, sur le thème « Maximiser les échanges et les investissements entre l'Afrique et les Etats-Unis d'Amérique, en préparant l'avenir ». Cette rencontre a confirmé la nécessité d'accompagner les opérateurs économiques dans l'exploitation des opportunités offertes par le marché américain. Les dispositions idoines ont été prises pour la mise en place de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV).

2.2.3 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services

◀ **Surveillance commerciale**

La Commission a assisté techniquement et financièrement tous les Etats membres dans l'élaboration du rapport pays de la surveillance commerciale.

Ce rapport analyse les performances des Etats membres en matière d'échanges commerciaux notamment intracommunautaires et fait le point de la mise en œuvre des réformes liées à la politique commerciale commune. Il recommande à l'ensemble des Etats membres de :

- poursuivre la notification, à la Commission de l'UEMOA, de toutes les mesures qui impactent la politique commerciale de l'Union ;
- mettre fin au système des valeurs de référence ;
- mettre en place des comités de recours en cas de litige sur l'origine, l'espèce ou la valeur ;
- supprimer toutes les restrictions (barrière tarifaire ou non) sur les exportations de produits agricoles en provenance d'autres Etats membres ;
- prendre les dispositions pour réduire voire supprimer les prélèvements et autres taxes qui ne relèvent pas du TEC.

◀ **Régulation du marché des biens et services**

Les activités menées dans le domaine de la régulation du marché se sont déroulées suivant trois axes majeurs :

- les enquêtes de concurrence et l'examen, le contrôle et la revue des aides publiques ;
- l'ouverture des procédures d'instruction ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines des Etats membres et de la Commission.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation de la Directive 02/2002/CM/UEMOA sur la coopération entre la Commission et les structures nationales en matière de concurrence, la Commission a mobilisé l'expertise nationale dans les Etats pour la réalisation des enquêtes de concurrence.

2.2.4 Liberté de circulation et droit d'établissement

Sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement, la Commission a apporté des appuis techniques et financiers pour l'application des textes et mené

des actions de sensibilisation. Elle a élaboré des textes règlementaires dans la perspective de renforcer l'arsenal juridique en la matière.

La Commission a conçu le rapport 2015 de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA). Dans ledit rapport, il ressort que le nombre de contrôles et de perceptions illicites demeure persistant sur l'ensemble des corridors de l'Union malgré les efforts déployés par les pays pour la mise en place du plan régional de contrôle routier. Le rapport a recommandé des actions de plaidoyer et de sensibilisation. La 10^{ème} réunion Comité de Pilotage de l'OPA tenue, en novembre 2016, a adopté une feuille de route pour pérenniser l'OPA. A ce titre, des subventions sont accordées aux Comités Nationaux de Facilitation des Transports des Etats et aux points focaux. De plus, l'Union européenne a apporté un appui à l'OPA pour l'élaboration de documents techniques dans le cadre de la facilitation de la libre circulation.

Pour améliorer la libre circulation des biens, le « Forum des douaniers sur la libre circulation des biens » a identifié des mesures qui sont en cours de mise en œuvre.

Sur la libre circulation des services, un « Document cadre » a été validé en 2016.

Concernant le droit d'établissement, l'arsenal de textes juridiques existant sur la libre circulation des architectes, avocats, pharmaciens, docteurs-vétérinaires a été enrichi avec un corpus de textes législatifs dans le but d'harmoniser les conditions d'exercice des professions libérales et de faciliter la libre circulation et l'établissement desdites professions.

Concernant la liberté de circulation des non ressortissants de l'Union, un atelier tenu en 2016 sur l'institution du visa communautaire a recommandé l'actualisation des études antérieures sur ce dossier pour tenir compte des récents enjeux, notamment sécuritaires. Ledit atelier a proposé une feuille de route qui prévoit le démarrage du visa à la fin de l'année 2017.

The bottom half of the page features a background image. A large blue flag with the UEMOA logo and acronym is flying in the center. Below the flag, the silhouettes of a crowd of people are visible, with many hands raised in the air, suggesting a celebratory or significant event. The overall scene is set against a bright, slightly cloudy sky.

**ESPACE
SANS
FRONTIERES**

2.3 NEGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX ET D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente de la signature par l'ensemble des pays, de la ratification et de la mise en œuvre de l'APE, la Commission a initié et/ou participé dans le courant du 1^{er} semestre 2016, à des actions visant à sensibiliser les acteurs sur le contenu de l'APE et veiller à l'opérationnalisation des instruments de mise en œuvre de l'Accord.

A cet effet, une réunion entre des fonctionnaires de la Commission européenne (TRADE, DEVCO et TAXUD) et des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA a porté sur la mise en place du cadre institutionnel de gestion et de suivi de l'APE. Cette rencontre a permis le démarrage des activités suivantes :

- l'étude pour la mise en place d'un observatoire de la compétitivité pour faire l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord ;
- l'étude sur la mise en place au niveau régional d'un programme de transition fiscale ;
- l'activation de la Task Force de préparation régionale (TFPR), pour servir de cadre transitoire de dialogue sur la mise en œuvre de la dimension développement de l'APE, en attendant la mise en place du dispositif institutionnel dudit Accord;
- le rapprochement de la matrice actualisée du Programme APE pour le Développement avec les financements, aux niveaux régional et national sur la période 2015-2020.

Conformément à la clause de rendez-vous contenue dans le texte de l'APE, l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne devront reprendre les négociations sur le commerce des services.

Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) organisera l'Examen groupé des Politiques Commerciales des Etats membres de l'UEMOA, les 25 et 27 octobre 2017 à Genève.

En outre, la Commission en collaboration avec les Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP), a organisé, du 25 au 29 avril 2016 à Lomé au Togo, un atelier régional de formation et de réflexion sur la problématique du commerce des services dans l'espace UEMOA. L'atelier a eu pour objectif global de renforcer les capacités des participants dans la connaissance des règles des accords sur le commerce des services et leur pertinence dans le contexte de l'UEMOA, de la CEDEAO et des négociations relatives à la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) de l'Union Africaine.

Enfin, la Commission a participé à la 1^{ère} réunion des Experts des États membres de la CEDEAO, élargie aux Ambassadeurs et Conseillers à Genève et à Bruxelles, sur les renégociations des concessions tarifaires à l'OMC qui s'est tenue à Dakar, du 23 au 25 mai 2016.

Dans le cadre du programme « Hub and Spokes », deux réunions régionales tenues en juillet et en décembre 2016 ont permis de programmer et d'évaluer les actions des Etats en matière de formulation de politique commerciale, de négociation et de mise en œuvre des accords commerciaux de l'OMC.

2.4. FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES

◀ Mobilisation des ressources extérieures pour le financement de projets

Avec les changements de paradigme dans l'approche du développement tels que recommandés par la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement de juillet 2015, le Programme Economique Régional (PER) a placé au cœur de sa stratégie de financement le rôle stratégique des banques de développement et les outils de financement multi-acteurs à effets de levier (cofinancements et blending). Les modalités juridiques et la feuille de route pour la mise en place d'un fonds fiduciaire multi-donateurs d'appui au financement du PER ont été retenues par le Comité de Pilotage du PER. Le processus pour l'adoption par le Conseil des ministres des textes constitutifs du fonds est en cours.

◀ Fonds structurels

Au cours de l'année 2016, la Commission a poursuivi ses actions visant la mobilisation des ressources extérieures pour le financement de projets structurants et l'augmentation des dotations des fonds structurels.

En plus, des initiatives spécifiques prises dans le cadre du PER, les mécanismes mis en place par la Commission sont le Fonds de Développement Energie (FDE), le Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) et le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA).

Le FDE a été opérationnalisé avec une dotation initiale de 250 milliards de FCFA financée, pour l'essentiel, par la BCEAO et les ressources propres de la Commission, auxquels s'ajoutent 7,215 milliards de F CFA du Royaume de Belgique. Le montant des engagements sur le FDE à fin décembre 2016 est 154,683 milliards de F CFA, soit un taux d'engagement de 67%. A la même date, le montant des décaissements est de 93,242 milliards de F CFA soit des taux de décaissement d'environ 60% sur les engagements et 41% sur les approbations.

Concernant le financement des activités relevant des budgets des fonds structurels, en particulier le FAIR, une dotation globale de 53 939 401 971 FCFA a été prévue pour l'année 2016, contre 41 228 067 341 FCFA en 2015. A fin décembre 2016, l'exécution des projets du FAIR devrait s'établir à un montant de 34 854 575 877 FCFA, soit 64,6% de la dotation initiale.

S'agissant du financement des projets agricoles intégrateurs dans le cadre du budget du FRDA, la prévision s'élève à 14 920 334 087 FCFA en 2016, contre 12 715 355 045 FCFA en 2015. Les réalisations projetées à fin décembre 2016 se chiffrent à 12 313 086 721 FCFA, soit un taux de 82,5%.



2.5 PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL (PER)

2.5.1 Etat de mise en œuvre du PER II (2012-2016)



A fin 2016, le Programme Economique Régional de l'UEMOA 2012-2016 (PER II) comprend 102 projets d'un coût total de 6.091 milliards de francs CFA. Le financement acquis est de 2.557 milliards de FCFA. Ce montant comprend les 675 milliards initialement disponibles en 2012 auxquels s'ajoutent 1 882 milliards de FCFA additionnels mobilisés après 2012. Ces financements additionnels représentent 93% des annonces chiffrées de la table ronde de juillet 2012. Il reste à mobiliser 2.867 milliards de FCFA.

Concernant l'exécution technique, 10 projets n'ont pas démarré, 32 sont en études ou en passation des marchés 56 sont en cours d'exécution et 4 sont achevés.

Nonobstant l'insuffisance de financement, les obstacles à la mise en œuvre des projets sont principalement :

- la non priorisation de certains projets dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP) des Etats et dans les requêtes adressées aux partenaires en particulier la BOAD ;
- l'insuffisance de la communication sur le PER dans les Etats membres ;
- la lenteur dans la délivrance des avis de non objection des partenaires et dans la passation des marchés.

2.5.2 Mobilisation des financements pour le PER

A fin 2016, le montant des financements acquis s'élève à 2.557 milliards de F CFA, soit un financement additionnel mobilisé de 1.882 milliards représentant 93% des annonces de la table ronde de juillet 2012. A ce stade, les principaux bailleurs du PER sont la Commission de l'UEMOA, la BID, la BAD, la Chine, l'Inde, la BOAD, la France et, dans une moindre mesure, l'Union européenne en attendant la finalisation du PIR 11^{ème} FED.

Pour réduire le gap de financement non couvert par les annonces de la table ronde, la Conférence Internationale des investisseurs de Dubaï en septembre 2014 a permis de recueillir des annonces représentant un apport additionnel à hauteur de 1.950 milliards de FCFA sous forme de manifestations d'intérêt d'investisseurs privés à la réalisation des projets. Une dizaine d'investisseurs a effectué du 23 au 28 février 2015 une tournée de Haut Niveau dans cinq pays de la zone UEMOA (Bénin, Togo, Sénégal, Niger et Côte d'Ivoire) pour l'amorce d'un dialogue interactif. Suite à ces premiers échanges, des missions techniques de due-diligence ont démarré

en juin 2015 et se poursuivent. L'année 2016 a été marquée par un début de concrétisation de ces échanges avec la signature de premiers contrats entre partenaires privés et institutions régionales, notamment la Commission.

Avec les changements de paradigme dans l'approche du développement tels que recommandés par la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement de juillet 2015, le PER a placé au cœur de sa stratégie de financement le rôle stratégique des banques de développement et les outils de financement multi-acteurs à effets de levier (cofinancements et blending).

Les modalités juridiques et la feuille de route pour la mise en place d'un fonds fiduciaire multi-donateurs d'appui au financement du PER ont été retenues par le Comité de Pilotage du PER. Le processus pour l'adoption par le Conseil des ministres des textes constitutifs du fonds est en cours. Ce fonds fiduciaire, complémentaire du FDE, du FAIR, du FRDA vise à servir de levier au financement des projets d'infrastructures de transports représentant 70% des besoins du PER II.

2.5.3 Suivi-évaluation du PER et renforcement des synergies avec les autres programmes régionaux et continentaux

Avec l'adoption en 2014 du Système d'Information de Planification et de Suivi-Évaluation des projets du PER (SIPSE-PER), le processus d'harmonisation, de planification et programmation opérationnelle des projets nationaux du PER dans le SIPSE, entamé depuis 2015, a été finalisé courant 2016 avec les Cellules Nationales de Suivi du PER (CNS-PER). Les actions de formation et de renforcement des capacités des Etats sur le système et les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) se poursuivront au cours de l'année 2017.

Les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ont adopté une plateforme de collaboration entre le PER de l'UEMOA et le Programme Communautaire de développement (PCD) de la CEDEAO. Les concertations sont en cours entre les deux institutions dans le cadre de cette plateforme pour l'organisation d'une table ronde du PCD prévue courant 2017.

A l'échelle continentale, la Commission a mené une étude sur le PIDA afin d'analyser la contribution de l'UEMOA dans le PIDA en termes de son implication dans la gouvernance, la mise en œuvre et le suivi du Programme afin d'élargir la coordination du PER avec le NEPAD/PIDA.

2.5.4 Revue à mi-parcours du PER II

Outre la mise en place de ces dispositifs, initiatives et systèmes, le processus de réalisation d'une revue à mi-parcours du PER II a été lancé par la Commission en février 2016. Elle vise à faire le bilan de l'état d'avancement physique et financier du Programme et à mettre à niveau le système de suivi-évaluation.

2.6. POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION

2.6.1 Aménagement du territoire communautaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire, la Commission de l'UEMOA s'est attelée au cours de l'année 2016, à outiller les Etats membres en matière d'aménagement du territoire et à développer des synergies avec le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT). En matière d'outils de gestion de l'espace, la Commission a mis en place le réseau des producteurs de données géographiques et a organisé des travaux pour la mise en place d'une infrastructure de données géographiques dans l'espace UEMOA.

Dans la perspective d'assurer en 2017, la deuxième édition de l'Atlas régional de développement de l'UEMOA, les termes de référence dudit Atlas ont été validés.

Un Comité de suivi a validé les documents relatifs à l'étude sur le foncier urbain.

Concernant l'étude d'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA Horizon 2040 (SDER), le Comité scientifique de suivi a validé le rapport d'orientation méthodologique, le bilan de l'état d'avancement de la collecte des données ainsi que la validation du diagnostic et des orientations du SDER.

Pour assurer l'application de la politique communautaire d'aménagement du territoire aux niveaux national et local d'une part, et impulser le développement territorial et spatial dans les politiques d'aménagement du territoire des Etats d'autre part, la Commission a fait former par l'Institut Panafricain pour le Développement en Afrique de l'Ouest et du Sahel (IPD/AOS), 24 cadres des Etats en aménagement du territoire et planification régionale.

Au titre de la coopération transfrontalière et locale, avec l'appui de la coopération suisse, la Commission de l'UEMOA a amorcé les projets de développement socioéconomique dans certaines zones de l'Union.

2.6.2 Infrastructures et services des transports

◀ Infrastructures des transports routiers

Dans ce domaine, les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR). Elles portent sur les programmes routiers et les études techniques sur les corridors.

❖ Programmes routiers

Les programmes routiers en chantier sont :

- Programme Routier 1 (Bamako-Ouagadougou-Téma) ;
- Programme Routier 2 (Dakar-Bamako par le Sud) ;
- Programme Routier 3 (Dori-Téra) ;
- Programme Routier 4 (Dakar-Conakry) ;

- Programme Routier 5 (Lomé-Cotonou) ;
- Programme Routier 6 (Lomé-Cinkansé-Ouagadougou) ;
- Programme Routier 7 (Abidjan-Ouagadougou) ;
- Programme Routier 8 (San Pedro-Zantiébougou).

Les principales activités conduites dans ce cadre portent sur les audits, les travaux de radiocommunication, la construction d'un pont, des travaux connexes de construction des postes de contrôle juxtaposés, la construction de pistes rurales et sur la protection du littoral.

❖ *Etudes sur les infrastructures de transport*

Dans ce domaine, les études techniques ont été réalisées pour différents corridors (notamment pour le corridor Ansongo-Ménaka-Andéramboukane-Frontière du Niger et le corridor Tambacounda-Kidira-Bakel), ainsi que pour l'entretien et la réhabilitation des routes secondaires, pistes rurales et infrastructures socio-économiques dans les zones transfrontalières.

Dans le cadre de la construction et de l'équipement des PCJ, les évolutions enregistrées se présentent comme suit :

- **PCJ de Malanville (frontière Bénin-Niger)** : la réception définitive des travaux a été prononcée le 4 mai 2016 et le processus d'opérationnalisation est en cours ;
- **PCJ de Cinkansé (frontière Burkina-Togo)** : les travaux de réhabilitation de la plate-forme sont achevés ; un nouveau pèse-essieux fixe à basse vitesse, en remplacement de celui initialement fourni, a été installé, paramétré et est fonctionnel. Un pèse-essieux mobile est également disponible et le scanner a été remis en état de fonctionnement. Plusieurs réunions des acteurs et une réunion du Comité consultatif ont été tenues en vue de coordonner les positions et d'adopter les modalités pour un meilleur fonctionnement des PCJ ;
- **PCJ de Boundou Fourdou (frontière Sénégal-Guinée)** : la fin des travaux est intervenue en novembre 2016 ;
- **PCJ de Moussala (frontière Mali-Sénégal)** : en raison du retard important des travaux par rapport au délai de décaissement du Programme, le 30 juin 2015, la BAD s'est retirée de toutes les activités. La Commission de l'UEMOA a poursuivi la réalisation de toutes les activités restantes sur ses ressources propres. Sur la base des avenants signés avec les prestataires, la réalisation des travaux et l'achèvement de la construction et de l'équipement des PCJ sont envisagés courant le premier semestre 2017 ;



- **PCJ de Pételkolé (frontière Burkina-Niger)** : à la suite de la réception des travaux du marché de base portant sur la construction des bâtiments et voiries, la Commission a signé une Convention MOD pour la réalisation des travaux additionnels visant à rendre opérationnel l'ouvrage. Ces travaux sont en phase de redémarrage à l'aide des avenants signés en 2016 ;
- **PCJ de Laléraba (frontière Burkina-Côte d'Ivoire)** : dans le cadre de la convention de MOD signée avec AGEROUTE Côte d'Ivoire, la procédure d'acquisition est en cours pour le choix du Bureau du maître d'œuvre (étude d'actualisation et contrôle des travaux). La Commission a signé le 25 mai 2016 avec Global Scanning, une convention de concession pour la conception, le financement, la construction, l'équipement et la gestion de trois PCJ dont ceux de Laléraba.
- **Poste de Contrôle Frontalier (PCF) de Makalondi (frontière Burkina-Niger)** : le site a été officiellement remis aux Autorités du Niger le 26 mars 2015. Faisant suite à une requête formulée par le Niger, une mission d'évaluation des travaux complémentaires a été réalisée en octobre 2016 en vue d'apporter les améliorations aux conditions de travail des services frontaliers ;
- **PCJ de Hillacondji (frontière Bénin-Togo)** : les travaux de construction ont démarré en février 2016, pour un délai de 18 mois. Ces travaux accusent un retard important en raison de la non libération définitive du site par les services de frontière des Etats.

❖ **Construction des stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires**

Dans le cadre du programme de construction des stations de pesage, les stations achevées et livrées sont : Houegbo au Bénin, Allokoi en Côte d'Ivoire et Diamniadio au Sénégal.

La poursuite du programme a porté en 2016 sur les activités suivantes :

- **Station de pesage d'ALLOKOI en Côte d'Ivoire** : après le démarrage des opérations de contrôle de la surcharge routière, une Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec AGEROUTE a été signée le 14 décembre 2015 pour la réalisation des travaux complémentaires. Ces travaux sont en cours avec l'entreprise qui avait réalisé les travaux de base ;
- **Station de pesage de DIAMNADIO** : après le démarrage des opérations de contrôle de la surcharge routière, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux complémentaires pour rendre plus fonctionnelles les infrastructures. A cet effet, une Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec AGETIP été signée le 14 décembre 2015.;
- **Station de pesage de Togblékopé, Togo** : suite au transfert de la station sur le site de Tsévié, une nouvelle convention a été signée avec Agetur - Togo le 10 mars 2016 pour la réalisation des études techniques et l'élaboration du dossier d'appel d'offres des travaux ;
- **Station de pesage de Safim, Guinée-Bissau** : les études sur l'ancien site ont été entièrement réalisées et le DAO est disponible. Mais pour des raisons d'indisponibilité du site, le Gouvernement de Guinée Bissau a tenté de trouver un autre site. Les Autorités de la Guinée Bissau ont fait parvenir en septembre 2016 l'acte d'affectation du site qui est identique à celui initialement retenu ;
- **Station de pesage de Nagréongo, Burkina Faso** : dans le cadre de la Convention de MOD signée avec Faso Baara ;
- **Station de pesage de Koro, Mali** : les études sont achevées. Les travaux de construction ont démarré en mai 2016 et devraient prendre fin en janvier 2017 ;
- **Station de pesage de Magaria, Niger** : les études sont achevées. Les travaux de construction ont démarré en octobre 2016.

◀ Services des transports routiers

❖ *Contrôle de la charge à l'essieu*

La Commission de l'UEMOA en collaboration avec l'Union Européenne a organisé, du 20 au 23 septembre 2016, à Cotonou, la réunion du Comité de Pilotage du PACITR ainsi que la réunion des experts et des Ministres pour l'évaluation de l'état de mise en œuvre du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2015 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de marchandises dans les Etats membres de l'UEMOA. La réunion a été sanctionnée par une Déclaration et un engagement fort à achever l'équipement en pèse-essieux fixes et démarrer le pesage avec délestage et amendes conformes au Règlement 14 à compter du 1er février 2017 pour les Ports et le 1er avril 2017 pour les corridors et les plateformes générant plus de 200 000 tonnes de fret par an.

❖ *Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) et facilitation des transports routiers*

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), la Commission de l'UEMOA suit la liberté de circulation des marchandises et la fluidité du trafic sur les corridors de l'Union à travers trois indicateurs que sont : (i) le nombre de postes de contrôles, (ii) les perceptions illicites, et, (iii) les retards induits. A cet effet, un contrat de subvention a été signé avec les Points Focaux de l'OPA pour la collecte des données qui serviront à l'élaboration du rapport annuel 2016.

En 2016, le rapport de l'année 2015 a été diffusé au cours d'ateliers de restitution et de sensibilisation tenus à Ouagadougou au Burkina Faso et à Bamako au Mali.

Les conclusions de ce rapport révèlent une persistance des tracasseries routières dans l'ensemble des corridors de l'Union et du Ghana.

Le Comité de Pilotage de l'OPA a tenu en novembre 2016, sa 10^{ème} réunion. Cette réunion a examiné des approches de solutions pour redynamiser l'OPA et a adopté une feuille de route à cet effet.

Pour renforcer la facilitation des transports, des actions ont été engagées pour assurer l'opérationnalisation des PCJ de Cinkansé et la mise en service de ceux de Malanville à la frontière entre le Bénin et le Niger. Un séminaire régional sur la facilitation des transports a été organisé en novembre 2016 pour faire l'état des lieux dans les Etats en matière de facilitation de transit Routier. Par ailleurs, il est envisagé la mise en place d'un nouveau mécanisme de gestion du transit routier qui s'appuie essentiellement sur une interconnexion des systèmes informatiques douaniers, une garantie unique et le suivi électronique des véhicules.

◀ Infrastructures de transport ferroviaire

En vue d'accompagner la Commission et les Etats dans la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire, le Comité Consultatif Régional sur le Transport ferroviaire mis en place a tenu, en 2016, sa deuxième réunion.

Au regard de l'important besoin de formation adéquate des ressources humaines nécessaires pour la conception, l'exploitation, la gestion et l'entretien des réseaux ferroviaires, la Commission a diligenté la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un Centre régional de formation aux métiers ferroviaires dans l'espace UEMOA.

◀ Développement du transport aérien

Dans le domaine du transport aérien, la Commission a poursuivi en 2016, la mise en œuvre du Programme Commun du Transport Aérien des Etats membres de l'UEMOA, adopté par Décision n°08/2002/CM/UEMOA (PCTA).

L'accent a été mis sur la réalisation des actions prioritaires du PCTA relatives à l'harmonisation et à l'uniformisation des réglementations de transport aérien, à l'amélioration de l'offre et de la qualité des services de transport aérien au sein de l'Union. Ces actions concernent également la mise en œuvre des projets communautaires dans les domaines de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ainsi que les diligences en vue de l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA (ACSAC).

Des réunions et des formations ont permis d'assister et de conseiller les administrations nationales de l'aviation civile des Etats membres en matière de sécurité et de sûreté.

Pour l'harmonisation et l'uniformisation des réglementations de transport aérien et la poursuite de l'édification du cadre communautaire du transport aérien en 2016, la 6^{ème} réunion des Points focaux du Programme Commun du Transport Aérien (PCTA) des Etats membres a été tenue et le suivi-évaluation de la mise en œuvre dudit programme assuré.

Sur l'amélioration de l'offre de desserte et de la qualité des services de transport aérien, un Cabinet a été sélectionné pour la réalisation de l'étude diagnostique sur les tarifs aériens et la compétitivité des transporteurs aériens dans l'espace des Etats membres de l'UEMOA.

Niger Air Cargo a été reçu en visite de travail pour une assistance à sa certification auprès de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Niger.

La Convention de maîtrise d'Ouvrage déléguée pour la réalisation de l'ensemble des études relatives à l'aménagement du périmètre aéroportuaire de Glo-Djigbé, au Bénin a été signée.

Dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile, une assistance technique a été apportée aux Administrations nationales de l'Aviation civile (ANAC) et aux Gestionnaires d'Aéroports du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Burkina Faso et du Niger. Des avis techniques et recommandations ont été formulés pour pallier les insuffisances relevées.

En matière de sûreté de l'aviation civile, la 11^{ème} réunion du Comité Consultatif de la Sûreté de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA (CCSAC) s'est tenue et des audits de suivi en vue du contrôle de conformité avec la réglementation communautaire de sûreté ont été réalisés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Les Etats audités ont corrigé la plupart des insuffisances constatées au niveau de leur organisation nationale. Il reste à fournir plus d'efforts pour résoudre les problèmes de sûreté constatés au niveau de la mise en œuvre des pratiques et procédures de sûreté dans les aéroports. Des documents méthodologiques des évaluations de sûreté ont été élaborés en 2016, en concertation avec les Etats membres.

Une assistance technique en sûreté a été apportée à la Guinée-Bissau et a permis d'élaborer et mettre en œuvre un plan des actions correctives et un plan de formation de son personnel de sûreté.

En termes de synergies et partenariats, la signature d'un Protocole d'Accord avec le Fonds Africain de Développement (FAD) portant sur un don de 2.957.000 Unités de Comptes (UC) permettra d'opérationnaliser l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA (ACSCA). Par ailleurs, la Commission a participé au 21^{ème} forum de la Conférence européenne de l'aviation civile et bénéficié de formations sur les risques et les menaces qui pèsent sur l'aviation civile.

◀ Développement du transport maritime

Pour améliorer la gouvernance dans le secteur du transport maritime, les actions réalisées en 2016 ont porté notamment sur la finalisation de textes d'application, d'instruments institutionnels et opérationnels et la mobilisation des ressources. A cet effet, la première réunion du Comité Régional de recherche et de sauvetage en mer a permis d'examiner les modalités d'opérationnalité du Centre régional sur le dispositif de recherche et de sauvetage en mer et de protection de l'environnement marin.

Un atelier régional de vulgarisation des textes communautaires sur les transports maritimes s'est déroulé en 2016.

Par ailleurs, un voyage d'études de la Commission s'est rendu à l'Organisation Maritime d'Afrique de l'Ouest et du Centre, basée à Abidjan dans la perspective d'une coopération avec cette Institution.



2.6.3. Promotion du secteur minier communautaire

Dans le secteur minier, la Commission a, en 2016, entamé la relecture du Code Minier Communautaire et l'élaboration de règlements d'exécution dudit code.

En matière de renforcement des capacités, les cadres des administrations des Etats membres ont été formés sur : (i) la gestion des contrats miniers, la prévention des conflits et la résolution des litiges, (ii) la gestion de l'environnement et la réhabilitation de sites miniers en fin d'exploitation, (iii) la gestion des centres de documentation des données géo minières et cadastres miniers et pétroliers pour les porter vers des standards reconnus dans le secteur des industries extractives. Elle a en outre, apporté des appuis financiers pour l'amélioration de la gestion des données géo minières et la tenue de journées de promotion minière dans des Etats membres.

La Commission a installé officiellement le bureau du réseau des associations des femmes du secteur extractif de l'Afrique de l'Ouest (Women in Mining Of West Africa « WIMOWA ») mis en place en 2015 dans le cadre des activités de la Politique Minière Commune.

Une concertation sur les initiatives juridiques nationales et celles de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains dans la zone UEMOA s'est tenue en 2016.

Dans le domaine de la gouvernance et de la transparence du secteur minier, la rencontre annuelle des experts des administrations des mines, des représentants des structures ITIE et des structures du processus de Kimberley des Etats membres de l'UEMOA a été tenue.

Par ailleurs, la société civile a été sensibilisée sur les opportunités et enjeux de l'exploration et l'exploitation des ressources minérales dans les Etats membres.



2.6.4. Développement des infrastructures énergétiques

Les réalisations dans le secteur de l'énergie s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED) pour lequel un Fonds de Développement Energie (FDE) a été mis en place.

En 2016, la Commission a fait adopter par le Conseil des Ministres un mécanisme dénommé « Facilité Régionale d'Accès à l'Energie Durable » (FRAED), destiné à appuyer sur le plan institutionnel les Etats membres, et à servir de « catalyseur » aux investissements privés pour le développement des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les Etats membres de l'Union.

Dans le cadre du développement de l'offre d'électricité, deux (2) projets prévus au Burkina Faso et au Sénégal sont achevés. Cinq (5) projets dont un (1) au Mali, deux (2) au Niger et deux (2) en Côte d'Ivoire sont en cours d'achèvement. Trois (3) projets portés par le Bénin, le Sénégal et le Togo sont en phase de démarrage. En Guinée-Bissau, un projet est en phase de passation des marchés de travaux et de contrôle tandis que trois (3) autres sont en phase de signature des accords de prêts.

Pour opérationnaliser le Système d'Information Energétique(SIE), des équipes ont été mises en place dans chaque pays de l'UEMOA et l'activité démarrera à l'issue du recrutement du partenaire technique qui sera mis à la disposition des Etats.

Suite à la réalisation du premier volet de la première phase du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PRODERE) qui a permis d'installer des lampadaires solaires, des microcentrales solaires, des Lampes à Basse Consommation et des systèmes d'adduction d'eau potable avec pompes solaires, le second volet dudit projet est en cours.

Dans le cadre de la phase 2 du Projet d'étiquetage des équipements électriques domestiques les six dernières études de marché prévues ont été achevées et les projets de textes normatifs (Norme d'étiquetage énergétique) et réglementaires (Directive régionale sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers) régionaux ont été validés après plusieurs ateliers régionaux.



Les prochains axes d'intervention du projet porteront sur (i) le renforcement des capacités des laboratoires régionaux, (ii) la transposition nationale des textes régionaux, et (iii) la campagne régionale de sensibilisation.

Dans la perspective d'élaborer un code d'efficacité énergétique dans les bâtiments, huit (8) enquêtes nationales ont été achevées en 2016, sur les pratiques de construction et les consommations énergétiques des bâtiments. Les projets Code d'efficacité énergétique ainsi que la Directive régionale sur l'efficacité énergétique des bâtiments neufs ont été validés par les experts des Etats. La distribution de Lampe Basse Consommation (LBC) dans les bâtiments publics réalisée en mai-trise d'ouvrage déléguée par la SABER est en phase de finalisation.

2.6.5. Développement des télécommunications et des TIC



Malgré les efforts fournis par la Commission pour l'adoption des textes communautaires devant régir la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et l'accompagnement des Etats membres, aucun pays n'a pu achever la transition numérique une année après le délai requis. La Commission a organisé une réunion des Ministres, le 23 septembre 2016, pour faire le point du processus dans les Etats membres et étudier ensemble les perspectives d'achèvement de la transition. Les Ministres se sont engagés sur les dispositions nécessaires à prendre pour commencer à émettre en numérique en juin 2017 et éteindre totalement le signal analogique en décembre 2017. A cet effet, une nouvelle feuille de route a été élaborée pour achever la transition numérique.

Les Ministres ont décidé d'envoyer un plaidoyer au Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour qu'il sollicite une implication de ses pairs, en vue d'un achèvement rapide de la transition numérique dans les Etats membres.

Pour réduire de manière sensible les coûts de l'itinérance mobile dans la zone UEMOA, un projet de Règlement est en cours d'étude par la Commission. L'objectif visé est de définir un cadre juridique pour l'itinérance régionale en matière de téléphonie mobile dans l'Union et de fixer les règles de base de sa tarification. Ce chantier vise à offrir aux usagers de téléphones mobiles, un service continu et des conditions de prix presque identiques aux tarifs locaux, quel que soit sa localisation dans l'espace communautaire et son rattachement à un opérateur de téléphonie.

2.6.6. Sécurité alimentaire et développement agricole

◀ Gestion de la sécurité alimentaire

Pour une promotion durable de la sécurité alimentaire et du secteur agricole au sein de l'UEMOA, un Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) a été mis en place en décembre 2011, des mesures d'urgence et des orientations d'interventions structurantes ont été adoptées, notamment, le Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN) 2016-2025. Le coût global de ce Programme est estimé à sept cent cinquante-huit (758) milliards de francs CFA. Par ailleurs, dans le cadre de la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire, la Commission participe activement à la mise en œuvre des initiatives telles que l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, l'Initiative Irrigation au Sahel, le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires, ainsi qu'aux travaux du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE).

◀ Développement des filières agricoles

Pour la production végétale, les actions ont principalement visé l'amélioration de la compétitivité des filières riz, maïs et coton.

Concernant les filières riz et maïs, les chantiers de 2016 ont porté sur la poursuite du renforcement de la gouvernance, l'amélioration de l'accès aux technologies et innovations de production et de transformation, la mise en œuvre des programmes prioritaires de recherche agricole dans l'espace UEMOA, l'aménagement de 2 174 ha de périmètres de Touraba, en maîtrise totale d'eau, dans la zone de l'Office du Niger ainsi que la construction de magasins de stockage des récoltes et de graines dans tous les Etats membres.



Sur le coton, les capacités des experts nationaux ont été renforcées dans les domaines de la filature, du classement et du contrôle de la qualité de la fibre de coton. Aussi, la Commission a-t-elle obtenu une subvention de 1 200 000 dollars US de l'USAID pour mettre en œuvre la composante régionale du «Programme de Partenariat sur le Coton de l'Afrique de l'Ouest», dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité de la filière coton ouest africaine à travers trois axes d'intervention que sont la productivité, le partenariat et le Genre.

Le Comité Consultatif Régional des filières Agricoles, a tenu sa réunion annuelle qui a permis un partage d'expériences réussies de structuration des filières agricoles et de développement des filières agricoles.

Pour la production animale, la Commission a poursuivi en 2016 : (i) l'appui aux Etats membres dans la lutte contre les maladies animales, notamment le charbon bactérien pour la filière bétail-viande ; (ii) la construction et la réhabilitation des marchés à bétail en Côte d'Ivoire (Ouango-lodougou et Niellé), au Bénin (Iwoyé et Matéri), en Guinée-Bissau (Bissau et Bigène) et au Togo (Cinkassé) ; (iii) l'appui à l'amélioration du transport des poussins d'un (1) jour pour la filière avicole, ainsi que, (iv) la construction de magasins, de centres de collecte et d'annexes pour le stockage et la commercialisation d'aliments pour bétail et de produits vétérinaires au profit des acteurs de la filière laitière au Burkina Faso et au Mali.

En outre, la réhabilitation et le renforcement de l'Abattoir de Sabalibougou au Mali et celui de Bissau en Guinée-Bissau se poursuivent. De même, l'Union des Organisations de la filière avicole a été appuyée en vue de la certification des couvoirs et du transport des poussins dans l'espace UEMOA.

◀ **Gestion des systèmes d'intrants agricoles**

Des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaires de produits vétérinaires ont été délivrées et les appuis aux campagnes d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis.

En synergie avec la CEDEAO et le CILSS, la deuxième réunion du Comité Régional des Semences a été organisée en août 2016. Un catalogue régional des semences et plants a été élaboré et adopté au cours de cette réunion.

A la suite de sa 2^{ème} réunion, le Comité Régional des Pesticides de l'Union (CRPU) a démarré, en 2016, le processus de mise en place des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo. Ledit Comité Régional a participé à la 39^{ème} session ordinaire du Comité Sahélien des Pesticides tenue en novembre 2016 à Bamako.

◀ **Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments**

Dans le cadre du renforcement de la coopération phytosanitaire, zoo sanitaire et de sécurité sanitaire des aliments, des rencontres ont été organisées, en vue de la mise en place d'un territoire sanitaire unique, notamment la réunion du Sous-Comité de Sécurité Sanitaire des Aliments et celle du Réseau de Sécurité Sanitaire.

Au titre de la sécurité sanitaire des végétaux, le Sous-Comité de Sécurité sanitaire des végétaux a tenu, en 2016, sa deuxième réunion et l'UEMOA a contribué aux activités relatives au suivi de la situation acridienne en collaboration avec la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO).

◀ Développement de la pêche et de l'aquaculture

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté en 2016 sur la finalisation du système d'information régional des pêches (SIRP), l'évaluation des stocks halieutiques en Afrique de l'Ouest, la cogestion des pêches des rivières du sud de Guinée-Bissau, ainsi que les activités aquacoles.

Pour la finalisation du système d'information régional des pêches (SIRP) les données statistiques de pêches ont été collectées et traitées dans les huit (8) Etats membres de l'UEMOA avec une méthodologie harmonisée. Les informations de ce système (accessible sur les sites suivants : stat-peche-uemoa.org et atlas-uemoa.org) qui renseigne sur l'évolution des performances du secteur de la pêche et a servi de base pour la production des rapports nationaux et du rapport régional du secteur.

Concernant l'évaluation des stocks halieutiques dans les cinq (5) pays côtiers de l'espace UEMOA et quatre (4) pays non membres de l'UEMOA (Mauritanie, Gambie, Guinée et Ghana), les travaux ont permis d'améliorer la connaissance sur l'état des ressources halieutiques. Les synthèses font ressortir un potentiel exploitable de la zone UEMOA estimé à 273 295 tonnes dans la tranche bathymétrique de 10 à 100 m. Huit stocks halieutiques sont en état de surexploitation, neuf stocks sont pleinement exploités, quatorze stocks sont sous-exploités et cinq stocks ont un niveau d'exploitation qui reste indéterminé. Ces résultats sont consignés dans un rapport scientifique régional et des rapports nationaux de campagnes scientifiques pour chacun des neuf pays.



S'agissant de la cogestion des pêches des rivières du sud de la Guinée-Bissau, les actions en 2016 ont permis : (i) la détermination des lieux de pêche et l'application des périodes de repos biologique sur la base des connaissances traditionnelles et des données scientifiques, (ii) l'interdiction du mono-filaments, (iii) le renforcement de la collaboration institutionnelle entre les départements de recherche, de surveillance et de la pêche artisanale pour une gestion durable des ressources halieutiques dans les trois rivières, (iv) la contribution au développement de la pêche artisanale à travers l'installation de machines de fabrication de glace (5 tonnes /jour), la valorisation des captures, l'accès à des marchés éloignés, la promotion des emplois pour les femmes et les jeunes, l'alphabétisation et la facilitation de l'accès aux micro-crédits des femmes.

Pour les activités aquacoles, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du projet « Développement d'une filière de production de semences améliorées de poissons tilapias du Nil (*Oreochromis niloticus*) et poissons-chats africains (*Clarias gariepinus*) ». La production d'alevins améliorés de tilapia et de poisson chat a démarré avec l'Université Polytechnique de Bobo Dioulasso et devrait permettre aux Etats membres de disposer de géniteurs performants de tilapia et de poissons chat afin d'impulser le développement de la pisciculture au sein de l'espace UEMOA.

◀ Amélioration de la gestion du foncier rural

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route sur la gestion du foncier rural, la Commission de l'UEMOA a engagé des études pour mettre à la disposition des acteurs des politiques foncières, une boîte à outils d'aide à la décision sur la régulation des marchés fonciers ruraux et un site web pour l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO).

2.6.7. Environnement et développement durable

◀ Maîtrise de l'eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement

En 2016, 3454 forages du Programme régional d'Hydraulique Villageoise (PHV) ont été totalement rétrocédés aux huit Etats membres. Le programme BID UEMOA d'Hydraulique et d'Assainissement en milieu rural a été lancé. Le programme permettra de réaliser 940 forages équipés de pompes à motricité humaine ; 209 mini adductions d'eau solaires, thermiques et/ou électriques ; 21 adductions d'eau multi villages ; 6 postes d'eau autonomes ; 19 250 latrines privées ; 720 latrines publiques.

Le Programme d'Aménagements Hydrauliques Multi usages pour la Sécurité Alimentaire se poursuit dans les huit Etats membres à travers les études techniques qui sont en cours.

Concernant l'appui à la mise en œuvre des PANA des Etats membres, les études socio-économiques et environnementales ont été réalisées dans tous les pays pour l'aménagement de périmètres de bas-fonds à des fins agro sylvo pastorales et halieutiques. Les travaux d'aménagement sont achevés sur 400 hectares au Bénin et sont en cours sur 150 hectares dans la région du Centre-Nord au Burkina, environ 500 hectares au Niger et au Togo. En outre, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la CEDEAO, la BOAD et le CILSS, accompagne le renforcement des capacités des Experts des Etats membres dans les négociations sur le climat, l'accès à la finance climat et la mise en œuvre de leurs Contributions Prévues et Déterminées au niveau National (CPDN) issues de la COP21.

◀ Programme régional de biosécurité

S'agissant du programme régional de biosécurité, les concertations avec la CEDEAO et le CILSS ont abouti à la validation de dix-sept (17) projets de règlements d'exécution, relatifs au projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques en Afrique, validé en février 2015 par la réunion sectorielle des Ministres de l'UEMOA. Au plan scientifique, et dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne, un voyage d'étude a été organisé à Ispra, en Italie, au profit des Directeurs des laboratoires nationaux de biosécurité des huit Etats membres.

◀ Appui aux Parcs de l'Entente

L'exécution du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente rentre dans le cadre de la gestion des aires protégées et de la biodiversité et couvre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo. Les interventions portent sur le complexe transfrontalier comprenant les parcs du W, d'Arly, de la Pendjari et de l'Oti-Kéran-Mandouri, communément appelé complexe WAPO. Une mission d'identification de programmes relatifs à la biodiversité, à la lutte contre la désertification, la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest est en cours, dans le cadre du PIR 11ème FED pour poursuivre les réalisations de ce Programme qui est en cours d'achèvement.

◀ Gestion durable des zones côtières

Au titre de la protection et de l'aménagement du littoral contre l'érosion côtière, les avancées enregistrées concernent l'achèvement des travaux de stabilisation du littoral au Bénin et au Togo ainsi que leur poursuite au Sénégal. La Commission de l'UEMOA a lancé, en collaboration avec la Banque Mondiale, le projet de lutte contre l'érosion et l'adaptation dans les zones côtières en Afrique de l'Ouest. La réalisation des activités de ce nouveau projet est en cours.



◀ Lutte Contre l'Enseblement dans le Bassin du fleuve Niger

La Commission a poursuivi, en 2016, l'appui à l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) pour la mise en œuvre des actions de lutte mécanique et biologique du Programme de Lutte Contre l'Enseblement dans le Bassin du fleuve Niger. Les actions du programme, menées en deux phases, concernent la fixation de dunes, la récupération des terres (glacis), la mise en défends et régénération naturelles de terres, la protection de berges. Au total, environ 45 000 ha de terres dégradées ont été récupérés. Le programme a renforcé les capacités des populations rurales et des « acteurs d'appui » et a élaboré un Schéma Directeur de Lutte Contre l'Enseblement assorti d'un Plan d'Action et d'un Programme d'Investissement.



2.6.8. Développement de l'industrie et du secteur privé

Les activités réalisées portent, notamment, sur la promotion et le financement des PME/PMI, la promotion du secteur privé, la promotion du Partenariat Public-Privé (PPP), l'amélioration du climat des affaires et la promotion de la qualité dans l'Union.

Dans le cadre de la promotion et du financement des PME, une Directive portant Charte Communautaire des PME de l'UEMOA a été approuvée par les ministres des Etats membres chargés de ce secteur.

Pour la promotion du Partenariat Public-Privé, des actions de renforcement des capacités se sont poursuivies en 2016, avec l'appui d'Expertise France, dans le cadre de l'Initiative France-Banque mondiale. A cet effet, des sessions de formation sur le PPP ont été organisées au profit des cadres de la Commission, de la Chambre Consulaire Régionale et des responsables des Unités nationales PPP.

Par ailleurs, le rapport stratégique et le projet de Directive sur les PPP ont été validés par les Experts sectoriels des États membres. La suite du processus de validation prévoit l'adoption des documents au premier trimestre de l'année 2017. Ces deux documents ont été élaborés suivant un processus participatif avec l'implication des partenaires institutionnels, à savoir la BCEAO, la BOAD, la CCR, le CCT, la Commission de la CEDEAO et l'OHADA.

Au titre de l'amélioration du climat des affaires, la Commission a élaboré une Initiative Régionale pour l'Amélioration du Climat des Affaires qui servira de référentiel pour la conduite des réformes par les États membres. Cette initiative a été validée par les Experts des États membres, lors d'un atelier régional, du 11 au 13 octobre 2016 à Ouagadougou. Par ailleurs, la Commission a organisé, en partenariat avec la BAD, dans le cadre de l'AfCop, deux ateliers dont l'un de partage d'expériences et l'autre de renforcement des capacités pour la conduite des réformes, en matière d'amélioration du climat des affaires. Tous les États membres de l'UEMOA ont effectué des réformes sur la période 2015-2016 et ont enregistré des progrès, cependant ils se retrouvent dans le dernier quart des 190 pays classés du rapport Doing Business 2017 paru en octobre 2016. Le pays le mieux classé dans l'espace UEMOA est le Mali qui est à la 141^{ème} position. L'électrification, le paiement des impôts, la protection des investisseurs, l'exécution des contrats, l'accès au crédit et le transfert de propriété sont les indicateurs où la zone UEMOA enregistre des contreperformances dans le classement Doing Business.



Dans le cadre de la promotion des investissements et du secteur privé, la Commission a étroitement travaillé avec la CCR, pour la réalisation des activités statutaires de la CCR et le recrutement et la formation des 14^{ème} et 15^{ème} promotions du Programme de formation « Talents du Monde/ UEMOA ». A l'issue de la formation de ces promotions, le Programme aura formé plus de 200 jeunes chefs d'entreprises porteurs de projets de développement et de partenariat depuis 2010.

Dans la même dynamique, la Commission, en partenariat avec International Institute for Sustainable Development (IISD), a organisé un atelier de formation des experts des Etats membres sur les traités en matière d'investissements et de négociations des accords sur les investissements, à Ouagadougou, du 29 juin au 1^{er} juillet 2016.

En ce qui concerne la promotion de la qualité dans l'Union, des actions de sensibilisation radiotélévisées et l'organisation du Prix UEMOA de la Qualité (PUQ) ont été réalisées. Le PUQ récompense les efforts des entreprises publiques ou privées, les plus méritantes dans la démarche qualité. La cérémonie de proclamation des résultats de la 5^{ème} édition du PUQ s'est tenue le 24 novembre 2016 à Ouagadougou. Concernant la normalisation, la Commission a adopté deux Règlements d'exécution relatifs au fonctionnement de l'Organisme Régional de Normalisation, de Certification et de Promotion de la Qualité (NORMCERQ) et à la procédure d'élaboration des normes communautaires. Elle a également homologué 44 normes communautaires.

Par ailleurs, la Commission s'attèle à l'externalisation du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) sous la forme d'une Association d'utilité publique, pour lui permettre d'être conforme aux normes internationales, notamment l'autonomie et l'indépendance. L'Assemblée Générale constitutive tenue les 15 et 16 décembre 2015 a permis l'adoption des statuts du SOAC et la mise en place du Conseil d'administration du SOAC. En septembre 2016, la Côte d'Ivoire a été retenue pour abriter le siège du SOAC. Le processus est en cours pour le recrutement du Directeur du SOAC.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions relatives à l'enrichissement des aliments en micronutriments, une Assemblée Générale constitutive tenue les 1^{er} et 2 mars 2016 a permis la création de l'Association des Producteurs et Importateurs de Sel Iodé dans l'espace UEMOA (APISI-UEMOA).

L'opérationnalisation du Règlement n°08/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014, instituant un système harmonisé de métrologie dans les Etats membres de l'UEMOA, a constitué une des priorités de la Commission, au cours de l'année. Trois projets de textes d'application ont été validés par les experts des Etats. En outre, dans le cadre du renforcement de l'infrastructure de métrologie, deux conventions d'appui ont été signées, respectivement avec un laboratoire d'étalonnage à vocation régionale pour un montant de 60 millions de FCFA, sur 2 ans et un institut de formation pour la mise en œuvre d'un programme de formation en métrologie pour un montant d'environ 554 millions de FCFA, sur quatre ans. La formation a effectivement démarré en septembre 2016 avec deux cycles, Ingénieurs et Techniciens supérieurs.

Avec l'appui du Programme ACP-UE-TBT, 30 enseignants d'université ont bénéficié d'août à octobre 2016 d'une formation de formateurs en Management de la Qualité. Ces connaissances renforcées dans le domaine agroalimentaire seront transférées aux systèmes d'enseignement nationaux.

2.6.9. Artisanat et tourisme

En 2016, la Commission a appuyé techniquement les Etats membres pour l'appropriation et la vulgarisation du Code Communautaire de l'Artisanat. Plus de 300 acteurs ont participé à ces travaux.

Les experts des Etats membres ont approuvé, des textes d'application du Code Communautaire de l'Artisanat, notamment un Règlement d'Exécution fixant la nomenclature des activités de l'artisanat dans l'Union et un Règlement d'Exécution instituant un Cadre de Concertation Régionale sur l'Artisanat.

L'exploitation du Système d'information sous Régional sur l'Artisanat (SIRA) a débuté en 2016 avec la production de données de la branche d'activités artisanales « agroalimentaire ».

Pour améliorer la compétitivité de la petite entreprise artisanale de l'UEMOA, des Centres de Ressources pour l'Artisanat (CRA) ont été équipés au Mali, au Bénin, au Togo et au Burkina Faso. Les Centres du Sénégal, du Niger et de la Guinée Bissau ont été inaugurés en 2016. Le Centre de la Côte d'Ivoire est en cours de réalisation.

Un soutien a été apporté aux manifestations d'intérêt communautaires notamment, le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) et le Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA). Dans le domaine du Tourisme, le Programme Régional de Développement du Tourisme (PRD TOUR) traduit l'ambition de l'Union dans ce secteur qui est d'impulser une dynamique communautaire favorable au développement des échanges de flux touristiques. Ainsi, le Comité Régional de Coordination du Programme a tenu sa 5ème session en 2016. Une feuille de route pour la relance du tourisme dans l'Union, durement affecté par les crises sécuritaires, a été adoptée.



2.6.10. Développement humain

En matière de développement humain, les actions poursuivies, en 2016, sont :

◀ Appui à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle

En matière d'enseignement supérieur, l'exécution du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur, destiné à accompagner la mise en place du système Licence Master Doctorat (LMD) dans l'ensemble des Etats a permis la réalisation de formations en pédagogie universitaire et en didactique des disciplines en vue de la mise en place de cellules d'animation pédagogique dans les universités et grandes écoles publiques. Il a également enregistré la fourniture d'équipements informa-

tiques et de télécom ainsi que l'interconnexion régionale et nationale d'environ 53 structures d'ESR et l'harmonisation des contenus des programmes de Licence et Master en sciences et technologies. Le processus d'harmonisation du baccalauréat au sein de l'UEMOA se poursuit. Des expériences pilotes sont en cours au niveau des pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Ces expériences nationales devant constituer une base pour l'organisation d'un « BAC blanc » à l'horizon 2018 à l'échelle de l'Union.



Dans le cadre de l'exécution de la deuxième édition du Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux (PACER), la Commission a assuré le suivi de la mise en œuvre des projets financés dans 38 institutions de haut niveau, afin d'améliorer les offres de formation et la recherche.

Au titre du soutien à la formation professionnelle, la 7^{ème} session du cadre de concertation des Ministres sectoriels, tenue à Bamako au mois de juillet, a proposé au Chef de l'Etat Malien de porter la problématique de l'insertion des jeunes et de la formation professionnelle dans l'Union. Enfin, l'initiative d'expérimentation du concept de collèges communautaires dans les Etats membres de l'Union s'est poursuivie pour leur permettre de mettre en place des systèmes de formation les mieux adaptés possibles aux besoins du marché.

◀ **Renforcement des systèmes de santé et de protection sociale**

Au titre de la prévention et la gestion des épidémies ayant une portée transfrontalière, la Commission a fait un état des lieux des dispositifs de gestion des urgences de santé publique de portée internationale dans les 8 Etats membres, en prélude à l'élaboration du document de projet « prévention et gestion des risques sanitaires transfrontaliers de l'UEMOA ». Elle a également contribué au financement des activités conjointes dans le domaine de l'information sanitaire et de la lutte contre les épidémies.

Dans le cadre du projet de renforcement du cadre institutionnel du secteur pharmaceutique dans l'espace UEMOA, la Commission a poursuivi son appui aux Etats membres pour la mise en œuvre effective des six (6) textes communautaires sur l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique.

Concernant le Projet d'appui à la mise en place des centres de soins de santé de haut niveau de l'UEMOA, les documents de sous projets par centre retenu ont été finalisés et le projet a été présenté à des partenaires en vue de son financement.

Quant au Projet d'amélioration du financement des systèmes de santé et de couverture du risque maladie, sa mise en œuvre s'est focalisée sur la poursuite de l'appui à la mise en œuvre du règlement communautaire régissant la mutualité sociale au sein de l'Union adopté en 2009. La Commission a ainsi élaboré des textes complémentaires de ce règlement, poursuivi la réflexion sur la mise en place des instruments qui y sont contenus et organisé des ateliers nationaux pour permettre aux pays d'échanger sur les options possibles d'articulation de la mutualité sociale avec les stratégies nationales d'extension de la couverture du risque maladie.

◀ Développement culturel

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement Culturel de l'UEMOA (PRDC-UEMOA), la Commission a poursuivi les travaux pour la réalisation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels. A cet effet, les actions ont porté sur les modalités de mise en place du Comité de pilotage du PRDC-UEMOA, la création de la liste du patrimoine régional et l'institution du Comité du Patrimoine régional. De même, un mécanisme régional permanent de coordination des sociétés de gestion collective du droit d'auteur a été élaboré et des réflexions ont été menées sur la labellisation des manifestations culturelles au sein de l'UEMOA.

Pour assurer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire, des appuis ont été apportés au Marché des Arts du Spectacle Africain (MASA), à la biennale de l'art contemporain africain de Dakar (Dak'Art), à Clap Ivoire, au Festival Koom Koom, au Festival de films documentaires de Blitta (FESDOB), au Festival des Réalités, aux Récréâtrales, au Festival de Folklore et des Percussions de Louga (FESFOP), aux Nuits Atypiques de Koudougou (NAK). En outre, un atelier a été organisé sur l'implication des réseaux de journalistes culturels dans le plaidoyer de la culture. Par ailleurs, la Commission a organisé à son siège une exposition collective "Convergences" avec onze artistes plasticiens (huit hommes et trois femmes) sélectionnés dans les Etats membres.

◀ Développement du Genre

Au titre de la promotion et du renforcement du rôle de la femme dans l'Union, les actions ont été centrées sur l'intégration du genre dans les politiques publiques, les programmes ainsi que les pratiques managériales et de gestion des ressources humaines. Un projet de politique commune (Politique Commune Genre (PCGs) a été formulé à cet effet, et a été validé par les experts sectoriels des Etats membres. Par ailleurs, la Commission a capitalisé l'expérience de la Budgétisation Sensible au Genre (BDG) du Sénégal dans une perspective de l'harmonisation de cette approche dans l'espace UEMOA.

Un dialogue a été engagé avec la CEDEAO pour des actions conjointes en matière d'amélioration du statut de la femme et de sa représentativité en politique.

2.7. PAIX ET SECURITE DANS L'ESPACE UEMOA

Pour promouvoir la bonne gouvernance politique, économique et sociale dans les Etats membres, en vue de garantir la paix et la sécurité dans l'Union, la Commission a mis en œuvre, en 2016, le Programme Paix et Sécurité de l'UEMOA qui vise : (i) la prévention des crises et conflits ; (ii) la consolidation de la paix ; (iii) la reconstruction post conflit et la résilience dans l'espace UEMOA. A cet égard, une réunion des Ministres en charge de la sécurité et de la défense des Etats membres de l'UEMOA, placée sous l'égide de Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et Président la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA et de Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal et Président du Comité de haut niveau sur la mise en œuvre du chantier paix et sécurité de l'UEMOA, s'est tenue à Abidjan le 27 mai 2016, dans un contexte marqué, en particulier, par les attaques terroristes perpétrées au Mali, au Burkina et en Côte d'Ivoire.

La récurrence et la similarité de ces attaques, leur connexion et leur coexistence avec d'autres menaces comme le trafic de drogues, d'armes et d'êtres humains, l'irrédentisme, l'extrémisme religieux, la piraterie maritime, le blanchiment de capitaux, les catastrophes environnementales et sanitaires, constituent une source de grave préoccupation pour la sécurité des personnes et des biens dans l'espace communautaire ainsi que pour la stabilité des Etats membres de l'Union.

Face à ces défis sécuritaires, qui vont au-delà des frontières nationales et qui menacent la sécurité collective, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale des pays ainsi que les importants acquis réalisés en matière d'intégration régionale, une approche concertée et globale s'impose, en termes de renforcement de la coordination entre les pays et de mise en place des fondements d'un cadre de coopération destiné à préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans l'espace UEMOA.

A cet égard, la réunion ministérielle du 27 mai 2016 a examiné les projets de déclaration et de plan d'actions pour la paix et la sécurité dans l'espace l'UEMOA. Lesdits documents ont été adoptés par la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA tenue à Dakar, le 05 juin 2016.

Le plan d'actions vise, d'une part, le renforcement de la coopération sécuritaire et, d'autre part, la promotion et la consolidation des actions de développement et du processus d'intégration. Quant à la déclaration sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA, elle traduit, d'une part, la vision partagée des Etats membres de l'Union face aux défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays de l'espace communautaire, en particulier le terrorisme, le banditisme transfrontalier, le trafic de drogues, d'armes et d'êtres humains et d'autre part, elle formule leur engagement solennel d'y faire face solidairement.

Pour la mise en œuvre du Plan d'actions, un atelier de réflexion sur la traçabilité de la circulation des personnes dans l'espace UEMOA s'est tenu, à Lomé, du 24 au 31 octobre 2016. Ledit atelier a formulé des recommandations opérationnelles devant contribuer au renforcement de la sécurité aux frontières et à la gestion coordonnée des frontières des Etats membres de l'Union.

Par ailleurs, le rapport d'une étude sur la mise en place d'un mécanisme de veille et d'alerte précoce de l'UEMOA (MeVap) a été validé. Cette étude contribuera à mieux définir les contours du mécanisme (création, structuration, mode d'intervention, échelle de priorités), de fixer et d'organiser les rapports dudit mécanisme avec celui d'autres organisations.

2.8. PERFORMANCE DES ETATS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS

Dans le but de trouver des solutions durables aux faibles performances enregistrées dans la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires et renforcer le processus d'intégration régionale dans l'Union, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a institué par Acte Additionnel du 24 octobre 2013, la revue annuelle de la mise en œuvre des réformes et politiques sectorielles communautaires. Les modalités de mise en œuvre de cette revue ont été adoptées par Décision du Conseil des Ministres en sa session du 19 décembre 2013.

Ce dispositif de suivi associe tous les acteurs de la chaîne d'élaboration et de mise en œuvre des réformes et constitue un outil stratégique de veille et de dialogue avec les Etats membres sur les chantiers en faveur des populations des Etats membres. Outre le report de l'édition 2016 après avis du Conseil du Ministre du 26 septembre 2016, les travaux de la revue en 2014 et en 2015 ont révélé un engouement des Etats membres à mettre en œuvre les réformes communautaires. Le bilan établi montre que la Commission a fait adopter depuis sa création, 112 textes communautaires (Règlements, Directives et Décisions) destinés à servir de cadre commun de réglementation des textes et des pratiques au niveau des Etats membres. Par domaine, on enregistre 23 textes relatifs à la gouvernance économique et la convergence, 44 textes pour le marché commun et 45 textes dans le cadre des réformes sectorielles.

Globalement, le taux d'application des textes communautaires est de 63% au 31 décembre 2015 (annexe 1). Les résultats obtenus depuis 2014, démontrent l'importance et la nécessité de la poursuite de la revue annuelle.

Concernant la mise en œuvre des programmes et projets communautaires, la situation établie en 2015 est caractérisée globalement par des taux moyens de décaissement et/ou de paiement faibles, respectivement 48% et 43%, et un taux de réalisation ou d'avancement moyen de 60%, reflétant ainsi des problèmes de lourdeur d'ordre administratif, technique et financier, enregistrée dans la gestion des programmes et projets.

Les travaux engagés en 2016 ont porté sur l'amélioration des modalités pratiques de la revue annuelle pour une meilleure prise en compte des efforts accomplis par les Etats membres dans la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

2.9. CONTROLE DEMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL

2.9.1. Cour de Justice (CJ)

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, la Cour de Justice a réalisé, en 2016, des activités judiciaires et extra judiciaires qui se sont intensifiées après la prestation de serment, le 26 mai 2016, et l'installation des nouveaux juges dans leurs fonctions.

Au titre des activités judiciaires, la Cour de Justice a traité les dossiers pendants, tenu des Assemblées Intérieures, accompli les formalités de la phase écrite (réceptions, enregistrements, notifications, communications de pièces et de dossiers) et rendu des ordonnances d'objets divers (fixation de cautionnement, désignation de juges rapporteurs dans des dossiers, clôture de procédure écrite, réponse à une demande de sursis à exécution, prorogation de délai). Les statistiques sur ces activités sont présentées en annexe 2.

Au titre des activités extra judiciaires, l'accent a été mis sur la communication, la coopération judiciaire, le renforcement des capacités de la Cour et des acteurs nationaux.

Sur le plan de la communication, la Cour de Justice a sollicité les services d'un cabinet en vue de la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication institutionnelle.

En ce qui concerne la coopération judiciaire, la Cour a poursuivi le renforcement de ses liens avec les Etats et diverses organisations infra ou inter étatiques œuvrant dans le domaine du droit et de la justice.

Concernant le renforcement des capacités des appareils judiciaires nationaux en vue de l'édification d'une justice communautaire performante dans l'espace UEMOA, la Cour de Justice a tenu un séminaire régional de vulgarisation des normes communautaires au profit de professionnels d'horizons diverses (magistrats, avocats, journalistes, universitaires, police judiciaire, etc.).

2.9.2. Cour des Comptes (CC)

La Cour des Comptes, conformément à ses attributions, a vérifié les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des Etats membres et participé à des réunions statutaires et à des rencontres.





Siège de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes de l'UEMOA à Ouagadougou

Au titre de la vérification des comptes, la Cour a assuré le contrôle externe et indépendant : (i) des comptes des Organes de l'Union, (ii) de la régularité et de l'efficacité de la gestion des Organes, (iii) des comptes des programmes et organismes subventionnés.

Les travaux de contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA ont abouti à l'adoption par la Cour, du rapport définitif de contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA de l'exercice 2015, des rapports définitifs de contrôle de la gestion des comptes du Bureau de représentation de Guinée-Bissau pour l'exercice 2013 et des Bureaux de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo pour l'exercice 2014. Le rapport provisoire de l'exercice 2013 de contrôle de la gestion et des comptes de la Chambre consulaire régionale (CCR) a également été adopté. Pour le CREPMF, le rapport général de contrôle des comptes de l'exercice 2015 a été présenté le 26 septembre 2016, au Conseil des Ministres de l'Union.

Les travaux de contrôle de la régularité et de l'efficacité de la gestion des Organes ont porté sur l'adoption par la Cour du rapport définitif d'audit financier du Secrétariat permanent du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), pour la période du 8 février 2008 au 31 décembre 2014 et du rapport définitif d'audit des opérations techniques, financières et comptables de l'Unité des Missions et Voyages (UMV) de la Commission de l'UEMOA, pour la période allant du 1er août 2007 au 28 février 2014.

Les contrôles et certifications des comptes d'emploi des programmes et projets réalisés par les Organes de l'UEMOA, ont porté sur l'adoption par la Cour des rapports définitifs de certification des états d'exécution financière des tranches 2008, 2009 et 2010 des conventions de financement entre l'UEMOA et l'AFD et des rapports définitifs de contrôle de l'exécution financière et de la passation des marchés des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, que l'UEMOA a signées avec l'AGETIP-Sénégal et l'AGETIPE-Mali.

Au titre de l'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle des finances publiques des Etats membres de l'Union, la 18^{ème} réunion annuelle statutaire des Présidents des Cours des Comptes des Etats membres et des Conseillers à la Cour des comptes de l'UEMOA a évalué les systèmes de contrôle des comptes et les résultats des contrôles effectués en 2015 dans les Etats membres de l'UEMOA. Des suggestions d'amélioration des systèmes de contrôle ont été formulées.

Pour renforcer les capacités des juridictions financières des Etats membres, la Cour a réalisé un atelier de formation sur l'«examen des rapports de performance dans le cadre de la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA», un atelier de formation sur l'«évaluation des politiques publiques» et un atelier de formation sur le «contrôle des délégations de services publics et des marchés publics : cas des partenariats public-privé (PPP)». Au titre de son appui aux Etats membres de l'UEMOA, la Cour, à la demande de la Commission de l'Union, a, en outre, animé un atelier de formation sur «l'audit et le contrôle de performance», au profit des cadres de la Direction du Contrôle Financier du Ministère de l'Economie et des Finances du Togo.

La Cour a participé au Programme de certification des facilitateurs sur les Internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) et au colloque international, organisé par le Conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAP).

2.9.3. Comité Interparlementaire (CIP)

En 2016, le Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP) a tenu ses réunions statutaires, participé à l'observation d'élections et contribué à la médiation sur la crise politique et institutionnelle en Guinée-Bissau.

Au titre de ses réunions statutaires, le CIP a tenu deux réunions du Bureau, deux sessions ordinaires, deux sessions extraordinaires. La 1^{ère} réunion de son Bureau à Ouagadougou du 31 janvier au 06 février 2016 et la 2^{ème} réunion à Cotonou du 24 au 29 juin 2016. Ces réunions ont permis de préparer les sessions du CIP dont les travaux sont présentés ci-après :

- la 37^{ème} session ordinaire du CIP, tenue du 13 au 25 mars 2016 à Abidjan, a porté sur la présentation du rapport 2015 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, l'examen du rapport annuel d'activités du CIP, l'adoption des rapports des missions d'observation des élections présidentielles en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Les travaux ont renouvelé le Bureau du CIP et élu à la Présidence du CIP l'Honorable Lancina DOSSO, député de Côte d'Ivoire qui succède à M. Janvier YAHOUDEDOU du Bénin. A l'issue de la session, le CIP a adopté des recommandations relatives aux postes de contrôle juxtaposés, à l'énergie durable et au développement de l'agriculture au sein de l'UEMOA.
- la 21^{ème} session extraordinaire du CIP tenue à Lomé du 17 au 24 avril 2016 a élaboré un document de plaidoyer pour le maintien d'un Organe parlementaire au sein de l'UEMOA à l'attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement et des Présidents des Organes législatifs des Etats membres.
- la 38^{ème} session ordinaire du CIP tenue du 08 au 20 août 2016, à Ouagadougou, a fait le point de l'exécution à mi-parcours de son programme d'activités 2016 et arrêté le projet de budget au titre de l'année 2017. Une présentation des procédures d'exécution des dépenses de l'UEMOA a été effectuée par la Commission de l'UEMOA. La session a adopté les rapports des missions d'observation des élections présidentielle et législatives au Niger et présidentielle au Bénin, pris connaissance des conclusions de la mission de médiation conduite

en Guinée-Bissau. A cette session, le CIP a admis en son sein cinq (5) membres du CIP au titre du Niger.

- la 22^{ème} session extraordinaire du CIP tenue à Niamey, du 26 septembre au 02 octobre 2016, a concerné l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest, la prévention et le règlement pacifique des conflits au sein de l'UEMOA et de l'insécurité dans les Etats membres de l'Union. Au cours de la session, les députés ont été formés aux techniques de médiation, de facilitation et d'arbitrage

Pendant les intersessions, les sous-comités du CIP ont tenu des séminaires. Les sous-comités chargés des Affaires Générales et Institutionnelles et des Politiques Sectorielles de l'Union ont tenu un séminaire sur « l'état de mise en œuvre de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement au sein de l'UEMOA. Les sous-comités des Politiques Economiques, Financières et Monétaires et des Politiques Fiscales, Douanières et Commerciales, ont traité de la théorie de l'émergence des nations.

Concernant l'observation des élections présidentielle et législatives au Niger, présidentielle au Bénin et législatives en Côte d'Ivoire, les missions du CIP ont observé la campagne électorale, le déroulement du scrutin et le dépouillement des votes. A l'issue de chaque élection, une conférence de presse est tenue, une déclaration est rendue publique et des recommandations sont formulées sur le processus électoral.

Le Conseil parlementaire pour la paix a conduit, en juin 2016, une médiation en Guinée-Bissau, pour contribuer à la résolution de la crise politique et institutionnelle qu'elle traverse. Après avoir consulté les Chefs d'institutions, les acteurs politiques et la société civile, la délégation du CIP a recommandé le respect strict de la Constitution et des lois en vigueur, l'instauration immédiate d'un cadre inclusif de dialogue franc et constructif, la relecture des textes de la République afin de les adapter au contexte socio politique de la Guinée-Bissau, la création de conditions propices à la poursuite de la mise en œuvre du programme de développement économique et social.



2.10. ACTIVITES DES ORGANES CONSULTATIFS

2.10.1. Chambre Consulaire Régionale (CCR)

Dans le cadre de ses activités statutaires, la Chambre Consulaire Régionale a tenu sa session budgétaire du 16 au 18 mars 2016, à Ouagadougou, la réunion du Bureau du 16 au 18 juin 2016 à Ouagadougou, et sa 15^{ème} Assemblée Générale Ordinaire, du 7 au 9 septembre 2016, à Abidjan.

La CCR dispose d'une Commission Technique des Politiques Communes de l'Union, d'une Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union et d'une Commission Technique des Affaires Générales et Institutionnelles. Les trois (3) Commissions Techniques de la CCR ont tenu leurs réunions et leurs principales recommandations, validées par le Bureau, ont été transmises à la Commission de l'UEMOA.

La Grande Concertation entre la Chambre Consulaire Régionale et la Commission de l'UEMOA a eu lieu en septembre 2016 pour examiner les principales préoccupations du secteur privé communautaire.

Pour permettre aux représentants du secteur privé de la sous-région d'assurer la contribution de leurs membres au processus d'intégration, un séminaire d'information et de formation à l'intention des Directeurs et Secrétaires Généraux des Chambres Consulaires et des Organisations Patronales nationales a été tenu en octobre 2016.

Dans le cadre du Programme de formation des jeunes entrepreneurs de l'Union, intitulé « Talents du Monde/ UEMOA », la CCR a participé avec la Commission et les partenaires du Nord, à la sélection des candidats, au lancement de la formation et à la remise des diplômes des 14^{ème} et 15^{ème} promotions. Une étude d'évaluation du Programme de formation « Talents du Monde/ UEMOA » a démarré en décembre 2016.

Cotonou a abrité en décembre 2016, la 5^{ème} Foire régionale de l'intégration de l'UEMOA, sous l'égide de la Chambre Consulaire Régionale. Le thème de cette édition était « Partenariat Public-Privé : défis de synergie pour une intégration réussie ».

Dans le cadre des synergies et partenariats, la CCR a pris part aux réunions du Conseil d'Administration de l'Association Investir en Zone Franc (IZF) tenues à Douala et à Paris ainsi qu'aux activités de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF) zone Europe à Rouen, en France.



Siège de la Chambre Consulaire Régionale (CCR) à Lomé

2.10.2. Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

En 2016, le CCT a tenu la réunion de son Bureau, du 17 au 19 février 2016, à Ouagadougou, et une réunion de sa commission économique et financière à Abidjan, du 11 au 15 avril 2016. Ces réunions ont porté sur la relecture de l'Acte additionnel portant création du CCT, le processus d'opérationnalisation du mécanisme communautaire de financement des collectivités territoriales et la mise en œuvre des recommandations du livre blanc sur la décentralisation financière dans l'espace UEMOA.

Une rencontre régionale sur la mise en œuvre des chantiers de développement territorial de l'espace UEMOA s'est aussi tenue du 12 au 14 mai 2016 à Grand Bassam en Côte d'Ivoire, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Alassane Dramane OUATARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'UEMOA.

Lors de sa participation à la COP22, à Marrakech, le CCT a présenté le projet de mécanisme communautaire de financement des collectivités territoriales de l'UEMOA.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération transfrontalière locale de l'UEMOA, la Confédération suisse a octroyé un don de 3 milliards 180 millions FCFA au CCT pour la réalisation de projets pilotes transfrontaliers dans les zones SKBO (Sikasso-Korhogo-Bobo) et IIRSAHEL (Initiative pour l'Intégration de l'Infrastructure Régionale au Sahel). Le projet « IIRSAHEL » est une initiative concertée des Communes du Burkina Faso (Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba), du Mali (Gao et Tombouctou) et du Niger (Téra et Tillabéry). Le Fonds d'Équipement des Nations Unies a également mobilisé un financement de 250.000 \$ US pour soutenir des initiatives transfrontalières dans le cadre du programme IIRSAHEL.

2.10.3. Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Le CTDS a tenu à Ouagadougou, en décembre 2016, la 7^{ème} réunion statutaire de ses membres et conduit des activités pour élargir et renforcer son partenariat avec d'autres Organisations. Dans ce cadre, le Bureau a initié, conduit à son terme et entériné, le processus d'adhésion du Conseil à l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), plateforme internationale de rencontres et d'échanges pour promouvoir la coopération et les partages d'expériences entre les Conseils Economiques et Sociaux du monde. Pour poursuivre dans cette dynamique, les membres du Conseil ont adopté des avis et approuvé des projets de coopération.

Concernant l'évolution du dialogue social dans l'Union, le Bénin, le Burkina Faso et le Mali ont mis en œuvre des processus dynamiques qui doivent, à terme déboucher sur la mise en place d'un cadre de dialogue social, essentiel à l'approfondissement de la démocratie sociale.





TROISIEME PARTIE

GOUVERNANCE

INSTITUTIONNELLE

3.1. CADRE D'ORIENTATION DES ACTIONS ET INTERVENTIONS

Le référentiel du programme d'activités de l'année 2016 est le Plan Stratégique 2011-2020 de la Commission de l'UEMOA. Ledit programme a été ajusté à l'aune des priorités et orientations issues de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG).

Les orientations du Plan Stratégique 2011-2020 de la Commission de l'UEMOA sont :

- l'édification d'un marché régional profitable aux entreprises et aux populations des Etats membres de l'UEMOA ;
- la consolidation d'une gouvernance économique régionale et la performance des Etats dans la mise en œuvre des réformes et des politiques communautaires ;
- le développement de partenariats et synergies constructifs, complémentaires et avantageux ;
- la valorisation des attraits de la zone UEMOA, ainsi que la communication des performances des Etats et de la Commission aux populations ;
- l'ancrage de la culture axée sur l'innovation, la performance et la capitalisation des connaissances au sein de la Commission de l'UEMOA.

Pour concrétiser ces orientations, les choix d'interventions ont été optimisés à l'issu d'un exercice d'alignement stratégique des programmes. Les principales activités retenues sont celles qui ont une forte prépondérance pour la mise en place et le démarrage des programmes.

Les priorités des plus Hautes Instances de l'Union sont les chantiers de Haut Niveau placés sous l'égide des Chefs d'Etat, notamment, l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable, la Sécurité Alimentaire, le financement des économies, ainsi que la Paix et la Sécurité dans l'espace UEMOA. En outre, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 5 juin 2016, tenue à Dakar, a instruit la Commission de prendre d'ores et déjà des mesures de réduction des charges de l'Union.

Tenant compte de ces éléments de cadrage, une attention particulière a été accordée aux priorités suivantes :

- le renforcement du potentiel énergétique de l'Union ;
- la modernisation et la facilitation des transports ;
- le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion du secteur privé ;
- la communication, sensibilisation et information des différents acteurs nationaux sur les actes communautaires en vue d'en assurer l'appropriation ;
- le renforcement des capacités des acteurs nationaux dans le processus d'application des réformes communautaires, notamment la transposition et la mise en œuvre des directives ;
- le développement des conditions qui garantissent à l'Union la paix et la sécurité afin de créer un environnement politique, économique et social stable dans les États membres ;
- le renforcement des relations institutionnelles et du mécanisme de coordination entre l'UEMOA et la CEDEAO ;
- le renforcement de la coordination des politiques macroéconomiques et des relations avec les institutions spécialisées de l'Union (BCEAO, BOAD) ;
- la mise en œuvre d'actions structurantes de Renforcement des Capacités de la Commission.

3.2. GESTION FINANCIERE DES ORGANES

3.2.1 Budget de l'Union

Le Budget modifié de l'Union, adopté par le Conseil des Ministres, au titre de l'exercice 2016, s'élève à la somme de cent quatre-vingt-dix-sept milliards cent-vingt-et-un millions cent deux mille quatre cent onze (197.121.102.411) FCFA, financé à hauteur de 88,72% par les ressources propres et 11,28% avec les appuis des partenaires au développement. Ces ressources ont été réparties comme suit par type de budget.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES RESSOURCES DE 2016 PAR TYPE DE BUDGET

Nature du budget	Montant
Budget des Organes (Dotations des fonds spéciaux, fonctionnement, investissement et équipement)	128 261 366 353 FCFA
Budget spécial du FAIR	53 939 401 971 FCFA
Budget spécial du FRDA	14 920 334 087 FCFA
TOTAL	197 121 102 411 FCFA

Source : Commission de l'UEMOA - DFB/DSAF, 2016

L'état d'exécution du budget de l'Union au 30 septembre 2016 et sa projection au 31 décembre 2016 se résument comme indiqué dans le tableau ci-après.

TABLEAU 3 : SITUATION D'EXÉCUTION DU BUDGET AU 30 SEPTEMBRE 2016 ET PROJECTION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Nature du budget	Exécution au 30/09/2016	Taux	Projection au 31/12/2016	Taux
Budget des Organes (fonctionnement, investissement et équipement)	55 271 945 882	43,1%	111 384 116 605	86,8%
Budget Spécial FAIR	15 396 964 417	28,5%	34 321 290 310	63,6%
Budget Spécial FRDA	4 432 723 518	29,7%	12 570 413 826	84,2%
Total des dépenses	75 101 633 817	38,1%	158 275 820 740	80,3%

Source : Commission de l'UEMOA - DFB/DSAF, 2016

3.2.2 Production du compte administratif et du compte de gestion

Le compte administratif de l'Union au titre de l'exercice 2015 a été transmis à la Cour des Comptes, conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2000/CM/UEMOA du 30 mars 2000, modifié, portant modalités de contrôle de la Cour des Comptes de l'UEMOA.

3.2.3 Bonification du taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats membres de l'Union

Dans le cadre de la bonification du taux d'intérêt des prêts aux Etats membres, vingt-cinq (25) accords de don ont été signés, trois projets d'accords de don ont été transmis aux Etats membres pour signature et une (01) nouvelle requête de financement a été reçue par l'Union en 2016 dont le traitement est en cours.

Les bonifications accordées, réparties entre les projets financés par la BOAD (9), la BID (04), la BIDC (08), l'Eximbank de Chine (01) et l'Eximbank de l'Inde (01) portent sur un montant total de 34 804 561 765 FCFA. Les échéances échues payées par la Commission de l'UEMOA se sont élevées à 2 399 714 613 FCFA réparties en 500 657 379 FCFA pour la BOAD, 1 436 389 935 FCFA pour la BID, 399 478 647 FCFA pour la BIDC et 63 188 652 FCFA pour l'Eximbank de Chine. Le mécanisme de bonification de taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats membres de l'Union mis en place par la Commission de l'UEMOA a permis le financement de projets dont le coût total est de 541 222 062 776 FCFA.

3.2.4 Prise en charge des contreparties des Etats dans les cofinancements de projets

Au titre des contreparties des projets cofinancés avec la BOAD, la Commission de l'UEMOA a versé à celle-ci un montant total de 9.844.000.000 FCFA.

3.2.5 Mobilisation des recettes ordinaires

◀ Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS)

Le montant total de PCS reversé par les Etats membres de l'UEMOA de janvier à septembre 2016, s'élève à 72 371 155 225 FCFA sur des prévisions annuelles de 97 900 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation de 73,92%. Le détail des montants reversés par pays se présente comme suit :

TABLEAU 4 : REVERSEMENTS DE PCS PAR ETAT MEMBRE

Pays	Montant (F CFA)	Poids
Bénin	6 571 701 891	9,08%
Burkina Faso	7 929 978 468	10,96%
Côte d'Ivoire	28 971 398 563	40,03%
Guinée-Bissau	402 922 192	0,56%
Mali	8 111 290 964	11,21%
Niger	2 882 932 204	3,98%
Sénégal	12 966 044 360	17,92%
Togo	4 534 886 583	6,27%
Total	72 371 155 225	100,00%

Source : Commission de l'UEMOA – DSAF/DTC, octobre 2016

Ces montants comportent des arriérés de PCS d'exercices antérieurs à 2015. C'est notamment, le cas de la Côte d'Ivoire qui a reversé un montant de 3 710 000 000 F CFA en 2016 pour solde des arriérés de PCS titrisés. Lesdits arriérés avaient été consolidés au 31 mai 2006 à 22 910 000 000 F CFA et ont donné lieu à l'émission d'obligations du Trésor payables à partir de 2007. A la date du 30 septembre 2016, le montant total des restes à reverser par la Côte d'Ivoire au titre desdits arriérés titrisés est nul.

◀ Autres Recettes Ordinaires

Au cours de la période de janvier à septembre 2016, les autres recettes ordinaires ont été mobilisées à hauteur de 600 611 870 FCFA sur des prévisions annuelles de 973 784 532 FCFA, soit un taux de réalisation de 61,68 %. Lesdites recettes concernent :

- les produits financiers, notamment les intérêts du prêt accordé à l'Etat du Niger dont le montant au 30 septembre 2016 est de 6 298 535 FCFA et les produits des placements de fonds de l'Union pour 93 028 355 FCFA ;
- les recettes diverses telles que les produits des ventes de Dossiers d'Appel d'Offres, les redevances pour l'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires, les pénalités de retard et autres recettes diverses. Le montant encaissé au 30 septembre 2016 est de 121 935 948 FCFA ;
- le remboursement du capital du prêt accordé à l'Etat nigérien d'un montant de 314 926 739 FCFA.

◀ Mobilisation des recettes extraordinaires

Les recettes extraordinaires sont constituées par les subventions et les aides obtenues par l'Union auprès de ses partenaires au développement.

Au cours de la période de janvier à septembre 2016, sur des prévisions annuelles d'un montant de 22 232 405 868 FCFA, les réalisations de recettes extraordinaires se sont établies à 14 126 702 553 FCFA, soit un taux de réalisation de 63,54%.

◀ Utilisation des ressources du PCS

Les produits du PCS encaissés par l'UEMOA, de juillet 1996 à septembre 2016, se sont élevés à 954 852 326 775 FCFA. Ils ont été utilisés pour la totalité comme suit :

- Dotations du Fonds de compensation des moins-values de recettes douanières : 166 102 290 293 FCFA ;
- Dotations du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) : 185 699 761 876 FCFA;
- Financements du Budget des Organes de l'UEMOA : 454 511 098 557 FCFA ;
- Dotations du Fonds Fiduciaire : 2 200 000 000 FCFA ;
- Reliquat du prêt au Niger : 944 780 217 FCFA ;
- Dotations du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) : 63 394 395 832 FCFA ;
- Subventions aux Etats membres dans le cadre de la lutte contre la vie chère et pour la sécurité alimentaire : 22 000 000 000 F CFA ;
- Reversements au Fonds de Développement de l'Energie (FDE) : 60 000 000 000 F CFA.

Les reversements du PCS sont effectués régulièrement et des améliorations dans la production et la communication des états récapitulatifs mensuels des liquidations, des recouvrements et des reversements du PCS aux différents destinataires, dont la BCEAO, ont été constatées au niveau des Etats membres.

La Commission de l'UEMOA vérifie périodiquement, sur place et sur pièces, les opérations effectuées au titre du PCS dans les Etats membres. En cas de besoin, elle dépêche des missions ponctuelles de recouvrement.

3.2.6 Reddition de comptes de l'Union

Conformément aux dispositions de l'article 84 du Règlement Financier des Organes de l'UEMOA, le Comptable Principal établit et présente à la Commission au plus tard le 31 mars de chaque année, le compte de gestion de l'exercice clos. En vertu des dispositions de l'article 85 du même Règlement Financier, l'Ordonnateur Principal établit au plus tard le 30 avril de chaque année, le compte administratif de l'exercice clos accompagné du rapport de performance qui comporte les principaux indicateurs de performance de gestion de l'Union.

En exécution des dispositions ci-dessus citées, les comptes de l'Union (compte de gestion et compte administratif) au titre de l'exercice 2015 ont été produits au cours de l'année 2016. Ces comptes ont fait l'objet de rapports de contrôle par la Cour des Comptes de l'UEMOA et ont été approuvés par le Conseil des Ministres de l'Union en sa session ordinaire qui s'est tenue le 26 septembre 2016 à Ouagadougou.

Enfin, toutes les dispositions sont prises par la Commission de l'UEMOA pour la production des comptes de l'exercice 2016 dans les délais prescrits par le Règlement Financier des Organes de l'Union.

3.3. PROGRAMME IMMOBILIER DE L'UEMOA

Le programme immobilier de l'UEMOA a été initié en 2009 et porte sur la :

- construction d'un complexe administratif à Ouaga 2000 pour abriter les services de la Commission ;
- rénovation des immeubles et des installations techniques du siège de la Commission à Ouagadougou ;
- construction et équipement du siège du Parlement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, à Bamako ;
- construction de la Représentation de la Commission de l'UEMOA, à Bissau ;
- construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale et de la Représentation de la Commission de l'UEMOA, à Lomé.

Pour la réalisation du programme, la Commission de l'UEMOA fait recours aux Agences d'exécution du réseau AFRICATIP.

La construction de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Bissau a été achevée et inaugurée en 2016. Compte tenu de l'importance du travail restant pour les autres investissements, la Commission a proposé et obtenu l'accord du Conseil des Ministres pour l'achèvement des travaux de construction de son complexe administratif à Ouagadougou, au Burkina Faso.



Représentation de la Commission de l'UEMOA à Bissau

3.4. PRESERVATION DU PATRIMOINE DE L'UNION ET PERFORMANCE DES ACTIVITES

Pour préserver le patrimoine de l'Union et accroître la performance de ses services, la Commission de l'UEMOA a réalisé divers audits :

- audit du Programme d'Appui aux Centres d'Excellence Régionaux (PACER) mis en œuvre par l'Ecole Supérieure Multinationale de Télécommunications (ESMT) au Sénégal ;
- audit du PACER mis en œuvre par le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE) au Mali ;
- audit des travaux de fourniture et d'installation de Lampes Basse Consommation dans les Etats membres de l'UEMOA mis en œuvre en MOD par la Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER/ABREC) ;
- audit du projet de déconnexion des forages de Thiaroye mis en œuvre en MOD par la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) ;
- audit des travaux d'aménagement de 1000 ha, mis en œuvre en MOD par l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR BENIN) ;
- audit des travaux de construction de magasins de conservation des récoltes mis en œuvre en MOD par l'Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public pour l'emploi (NIGETIP NIGER).

Enfin, dans le cadre de la maîtrise de la gestion des risques, la Commission de l'UEMOA a élaboré la cartographie des risques spécifiques des services de contrôle et de vérification.



3.5 EVALUATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION

En 2016, la Commission de l'UEMOA a validé son plan quinquennal d'évaluation 2016-2020 et mis en place des outils pour la conduite des études évaluatives.

Les études évaluatives suivantes ont démarré :

- évaluation de l'impact de la Politique Agricole de l'Union (PAU) ;
- évaluation à mi-parcours du Plan Stratégique 2011-2020 de la Commission ;
- évaluation finale du Programme régional de renforcement de la collecte des données statistiques des pêches dans les Etats membres et de création d'une base de données régionale ;
- évaluation de l'impact du Programme Spécial Régional de Sécurité Alimentaire.

Dans le cadre de l'opérationnalisation d'un dispositif d'évaluation, des plateformes nationales de facilitation des activités d'évaluation ont été installées dans les Etats membres de l'Union et des points focaux pour l'évaluation mis en place au sein des départements de la Commission. Un atelier régional de renforcement des capacités des points focaux et des plateformes nationales d'appui aux activités d'évaluation a été tenu.



Réunion d'experts de l'UEMOA

3.6. COMMUNICATION ET VISIBILITE DE L'UNION

3.6.1 Communication et visibilité des chantiers communautaires

La visibilité des actions de l'Union a été assurée, en 2016, à travers des actions de communication visant à faire connaître les chantiers et les réformes de l'Union. Les réunions officielles des Départements et des Organes ont donc été largement couvertes par les médias et des dossiers spécifiques diffusés dans les magazines « Espace UEMOA » et « WARI », sur les chaînes de télévision nationales des Etats membres ainsi que sur les chaînes internationales OUEST-TV, AFRICABLE et TV5.

Les médias des Etats ont assuré la couverture de la 19^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) tenue le 8 janvier 2016, à Cotonou ainsi que de la session extraordinaire du 5 juin 2016, à Dakar.

Le dialogue de proximité sur le processus d'intégration régionale a été maintenu avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) lors de la réunion annuelle organisée par la Commission en novembre 2016. Des actions ciblées de communication ont été réalisées durant toute l'année sur les Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ).

L'un des temps forts des actions de communication a été la couverture médiatique du Tournoi de football de l'UEMOA qui s'est déroulé au Togo du 26 novembre au 03 décembre 2016.



L'équipe du Sénégal, victorieuse de la coupe de l'intégration édition 2016

La Commission a animé des stands lors de foires, journées portes ouvertes et salons. Les canaux traditionnels que sont la presse écrite, la radio et la télévision, l'affichage, la publicité par l'objet ont été largement mis à contribution à ces occasions.

Pour l'appropriation des réformes et des réalisations de l'Union par les bénéficiaires du processus d'intégration, de multiples actions de sensibilisation et d'information ont été initiées et conduites dans les principales villes des Etats membres par les Bureaux de Représentation. Parmi ces actions, celles qui concernent les populations de l'Union se sont déroulées en Côte d'Ivoire à Gagnoa, Séguéla, Man, Odiénné, Korhogo, Bondoukou et San Pedro ; au Niger elles se sont tenues à Dosso, à Maradi, à Balléyara et à Téra ; au Togo, elles ont concerné les préfectures de Kpendjal, de Blitta, de Kloto, de Vo et de Binah.

Des rencontres ciblées de sensibilisation ont été organisées au Mali pour les décideurs, les Ordres et des acteurs divers ; au Togo, les Agences de Maîtrise d'Ouvrages Délégées et les points focaux des programmes et projets financés par l'UEMOA étaient concernés ; au Niger, des échanges ont été organisés pour les étudiants et bacheliers.

Pour faciliter l'accès à l'information, la Commission actualise et anime les sites www.uemoa.int et www.izf.net.

3.6.2 Représentation et visibilité de l'Union

Dans les Etats de l'Union, les Bureaux de la Commission ont représenté l'Institution auprès des structures administratives nationales des Etats, des Partenaires Techniques et Financiers, de la Société Civile et des organisations multilatérales ; coordonné les activités des Organes de l'Union relevant de leur juridiction ; assuré le suivi de l'exécution des programmes et projets financés par l'UEMOA ; et, réceptionné des ouvrages réalisés par la Commission au bénéfice des populations. Ces Bureaux ont également assuré le suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires. Au Sénégal, un atelier de renforcement des capacités des Etats membres en matière de transposition des Directives et d'application des textes communautaires a été organisé. De multiples actions d'information et de sensibilisation sur les réformes, programmes et projets de l'UEMOA ont été initiées et conduites dans les principales villes.

A Bruxelles, la participation du Bureau de Représentation aux concertations du Groupe ACP (Comité des Ambassadeurs, Symposium ACP sur la coopération sud-sud, rencontre avec le Fonds Mondial et l'UE, Assemblée Parlementaire paritaire ACP- UE, réunion spéciale ACP- post COP 21, table ronde sur le renforcement de la coopération interrégionale dans le cadre du programme de développement 2030, Conseil des ministres ACP, sommet des Chefs d'Etats et l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE) ont permis à l'Union de disposer des stratégies de référence sur divers dossiers importants, comme ceux portant sur la migration, le climat et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Le Bureau de Bruxelles a également participé aux travaux avec l'Union Européenne sur l'Accord de Partenariat Economique (APE), le Programme Indicatif Régional (PIR) et le Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) sur les questions de migration.

La Délégation Permanente de l'UEMOA à Genève a, notamment, participé aux travaux préparatoires de l'examen conjoint des politiques commerciales des huit Etats membres à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), co-organisé deux ateliers avec l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle, assuré le suivi du Protocole d'accord entre l'UEMOA et le Centre du Commerce International (ITC) sur le Projet d'appui à la compétitivité du commerce et à l'intégration régionale de l'UEMOA (PACIR) qui a démarré en 2016 et suivi de la mise en œuvre de la coopération avec la CNUCED.

3.7. SYNERGIES ET PARTENARIATS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de coopération avec les Partenaires techniques et financiers, la Commission de l'UEMOA a axé ses interventions sur le renforcement des appuis extérieurs et de leur mise en œuvre, le renforcement de la position de l'UEMOA dans les relations internationales, le renforcement de la convergence avec la CEDEAO et de la synergie avec les OIG de l'Afrique de l'Ouest.

Concernant le renforcement des appuis extérieurs et de leur mise en œuvre, les actions sont poursuivies, en relation avec l'Union Européenne, la Commission de la CEDEAO et ses Etats membres, la mise en œuvre active du Programme indicatif régional (PIR) du 10^{ème} FED d'un montant de 595 millions d'euros ainsi que la préparation de la phase exécutive du PIR-11^{ème} FED, doté d'une enveloppe de 1.150 millions d'euros pour la période 2014-2020. Elle reste, en outre, très impliquée dans les discussions visant à s'assurer de l'effectivité des ressources pour le financement du Programme de l'APE pour le développement (PAPED).

La coopération bilatérale avec le Japon a été marquée par la signature, en avril 2016, d'un accord de don d'environ \$1,650 million, au titre du projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers entre le Burkina Faso et le Togo. Ce don est historique en ce sens qu'il est le tout premier appui budgétaire consenti par le Gouvernement Japonais à une Communauté Economique Régionale.

De façon globale, la Commission a maintenu un dialogue de proximité avec ses partenaires dans la mise en œuvre de ses chantiers et de leurs interventions à travers le Mécanisme de concertation et de coordination et notamment l'organisation de revues de portefeuilles.

A propos du renforcement de la position de l'UEMOA dans les relations internationales, la Commission a participé à diverses rencontres internationales telles que les Assemblées du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, de la BAD, de la BID, etc.

En matière de convergence UEMOA-CEDEAO, les services des deux Institutions ont tenu des rencontres pour harmoniser les normes communautaires.

Un document de stratégie de coopération et de mobilisation de ressources extérieures pour la période 2016-2020 a été finalisé en 2016. Ladite stratégie est assortie d'un plan d'actions et d'une feuille de route pour la recherche de financements extérieurs.

3.8. RATIONALISATION DES ORGANES DE L'UNION

A l'issue de sa session du 19 janvier 2015 à Cotonou, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) de l'UEMOA a instruit la Commission « de mener une étude sur la rationalisation des Organes de l'Union dans le sens du renforcement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest ». L'objectif global de cette étude est de produire une réflexion stratégique approfondie sur la pertinence et l'efficacité des Organes de l'UEMOA, ainsi que sur leur soutenabilité financière et de proposer des options permettant à l'Union de s'adapter au mieux à l'évolution du processus d'intégration en cours en Afrique de l'Ouest.

Le rapport de cette étude a été examiné lors de la CCEG du 5 juin 2016 à Dakar. Celle-ci a instruit le Conseil des Ministres d'approfondir la réflexion et de lui soumettre des propositions concrètes sur les décisions à prendre. Elle a, en outre, demandé à la Commission de prendre d'ores et déjà des mesures de réduction des charges de l'Union.

En exécution de cette diligence de la CCEG, les sessions de Conseil des Ministres tenues, les 24 et 25 juin 2016, à Lomé et le 26 septembre 2016, à Ouagadougou ont examiné les conclusions de l' « étude relative à la rationalisation des Organes de l'Union » qui a été complété par le rapport de la Commission sur la « rationalisation des politiques dans la perspective de l'optimisation des ressources de l'Union » et par le rapport de l'étude relative à « l'efficacité et l'efficacité de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement des Organes de l'UEMOA ». Le Conseil a demandé à la Commission de poursuivre la réflexion, sur la base de ses conclusions et orientations et de lui soumettre un dossier complet sur le sujet pour lui permettre d'élaborer un rapport pour la prochaine CCEG.

D'ores et déjà, le Conseil des Ministres a adopté un collectif au Budget Général 2016 des Organes de l'Union qui réduit d'au moins 20% le Budget initialement prévu.





QUATRIEME PARTIE

BILAN ET PERSPECTIVES

4.1 BILAN

L'Union a consolidé en 2016, les acquis de l'intégration régionale en réalisant les chantiers prévus par son programme de travail élaboré conformément aux orientations du Plan stratégique 2011-2020 de la Commission de l'UEMOA.

Ces chantiers ont été conduits dans un contexte d'incertitudes lié à l'attente des orientations des plus Hautes Autorités de l'Union sur la rationalisation des Organes de l'Union décidée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) de l'UEMOA, tenue le 19 janvier 2015 à Cotonou ainsi que la mise en œuvre des instructions de la CCEG du 5 juin 2016 tenue à Dakar, qui ont conduit à la réduction d'au moins 20% du budget de l'année 2016.

Sous ces contraintes et les mesures transitoires prises, les performances de la Commission de l'UEMOA sont en recul par rapport à l'année 2015 avec un taux d'exécution physique des activités qui s'établirait à 79,81% en 2016 contre 81,25% en 2015.

En dépit de ces performances, d'importants résultats sont tangibles. En effet, les réformes en matière de gouvernance financière des Etats membres sont entrain de produire des effets, des réalisations d'infrastructures socio-économiques structurantes de transport routiers, d'énergie et de développement rural sont concrètes, des instruments, procédures et systèmes pour la consolidation de l'Union douanière et la construction du marché commun sont effectifs, des actions décisives pour améliorer le climat des affaires et innover les mécanismes de financement des entreprises sont engagées, et, des initiatives pour encadrer et récompenser les efforts des entreprises dans la démarche qualité ont été prises. L'amélioration de la disponibilité de ressources humaines de qualité a été poursuivie avec les programmes d'enseignement supérieur. Des partenariats avantageux ont été mobilisés en matière d'aménagement du territoire communautaire notamment pour le développement local. Des synergies ont été développées, en termes d'une part, de coordination des positions dans les négociations internationales et d'autre part, de renforcement de la cohérence et de la complémentarité des interventions avec des organisations intergouvernementales, notamment la CEDEAO. Des balises ont été posées pour créer les conditions générales d'un climat sociopolitique et sécuritaire apaisé avec l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'actions sur la paix et la sécurité.

Pour poursuivre cette formidable dynamique d'approfondissement du processus d'intégration régionale, des défis restent à relever et des mesures diligentes devraient être prises.

4.1.1. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées portent notamment sur ;

- ▶ **Les contraintes liées au processus de rationalisation des Organes de l'Union qui réduisent les capacités d'action.**
- ▶ **Les lenteurs dans l'application des réformes ci-après :**
 - la libre circulation des personnes, des biens, des services et le droit d'établissement des professions libérales (professionnels de la santé, avocats, experts comptables et architectes) ;
 - l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA, au sein des institutions publiques d'enseignement supérieur des Etats membres de l'Union ;

- la mise en œuvre des deux textes majeurs pris dans le cadre de la facilitation des transports terrestres qui visent la fluidité des échanges, l'amélioration de la compétitivité et l'allongement de la durée de vie des axes routiers Inter-Etats (Directive N°08/2005/CM/UEMOA relative à la réduction des points de contrôle sur les axes routiers Inter-Etats de l'UEMOA et Règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules de transport des marchandises dans les Etats membres).
- ◀ **Les lourdeurs d'ordre administratif, technique et financier : délivrance des avis de non objection, rythme des décaissements et mobilisation tardive des ressources extérieures.**
- ◀ **La non priorisation de certains projets du PER dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP) des Etats et dans les requêtes adressées aux partenaires, en particulier, la BAD.**
- ◀ **La persistance des menaces sécuritaires dans l'espace UEMOA.**

4.1.2 Recommandations à l'endroit des instances de l'Union

Les principales recommandations visent, notamment, la levée des obstacles à l'application des textes communautaires, l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes et l'exécution des projets. Leur mise en application pourrait accélérer considérablement le processus d'intégration et donner une meilleure visibilité à l'Union auprès des populations qui en sont les principaux bénéficiaires. A cet effet, les Etats, à travers la Conférence des Chefs d'Etat et le Conseil des Ministres, pourraient prendre les dispositions idoines pour :

- finaliser la rationalisation des Organes de l'Union ;
- mettre l'accent sur la construction du marché commun et la mise en œuvre des politiques sectorielles, à travers :
 - ➔ la transposition et l'application des textes communautaires relatifs à la libre circulation des professions libérales et l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'Union ;
 - ➔ la mise en œuvre des recommandations de la réunion des Ministres des transports du 19 juin 2015 sur le Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif au contrôle de la surcharge et la Directive n°08/2005/CM/UEMOA relative à la réduction des postes de contrôle.
- élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des réformes communautaires et en faire un document de référence pour les membres des comités nationaux de suivi des chantiers de l'UEMOA ;
- trouver des solutions idoines pour la mobilisation des ressources afin d'achever la transition numérique dans les meilleurs délais, conformément à la feuille de route élaborée par la réunion des Ministres du 23 septembre 2016 ;
- prendre les dispositions pour améliorer la performance des programmes et projets communautaires destinés, notamment, à :
 - ➔ renforcer le parc énergétique avec la mise en œuvre des projets inscrits dans le cadre de l'IRED et les programmes communautaires ;
 - ➔ lutter contre l'insécurité alimentaire (accélération de la mise en œuvre des projets des filières prioritaires) ;
- accélérer la mise en œuvre du plan d'actions pour la paix et la sécurité dans l'espace l'UEMOA adopté par la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 5 juin 2016 à Dakar.

4.2 PERSPECTIVES

Les perspectives de croissance à moyen terme de la zone UEMOA sont globalement positives, malgré les menaces sécuritaires dans certains pays de l'Union.

4.2.1. Environnement international

La croissance mondiale devrait s'accélérer et se situer à 3,4 % en 2017, presque entièrement grâce aux pays émergents et aux pays en développement.

Dans les pays avancés, la croissance devrait remonter modestement à 1,8 % (0,2 point de moins que dans les perspectives de l'économie mondiale d'avril 2016) du fait principalement d'un affermissement de la reprise aux États-Unis et au Canada, ainsi que d'un rebond au Japon, grâce aux mesures de relance budgétaire qui ont été prises récemment. Par contre, la croissance devrait être plus faible dans la zone euro et au Royaume-Uni, en raison des répercussions macroéconomiques de la montée de l'incertitude qui fait suite au référendum britannique.

En Afrique subsaharienne, la tendance d'un ralentissement de l'activité économique observée depuis quelques années, devrait se maintenir en 2017. Le taux de croissance économique s'établirait à 2,9 % du PIB, c'est-à-dire bien en deçà des taux de 5 % à 7 % enregistrés pendant la décennie écoulée. Mais, comme à l'accoutumée, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre.

4.2.2. Perspectives économiques et financières de l'Union

Pour 2017, il est attendu un taux de croissance de 7,3%. Cette croissance, en hausse dans tous les États membres, serait portée par une amélioration des performances de tous les secteurs, dans la plupart des États membres. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (6,0%), Burkina Faso (8,4%), Côte d'Ivoire (8,9%), Guinée-Bissau (6,3%), Mali (5,3%), Niger (5,5%), Sénégal (6,6%) et Togo (5,0%).

Au regard de l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international, du niveau des cours du pétrole et des perspectives de production vivrière dans la région, la hausse des prix devrait rester modérée en 2017.

Au niveau des finances publiques, il est attendu une aggravation des déficits budgétaires en 2017. Le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient 7,9% et 4,9% du PIB, respectivement. Les recettes budgétaires progresseraient de 11,6% pour représenter 19,0% du PIB contre 18,5% en 2016. Les recettes fiscales augmenteraient de 11,7% tandis que les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 14,4% pour représenter 27,1% du PIB.

Les projections révisées des échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA au titre de l'année 2017 font état d'un excédent global de la balance des paiements de 51,3 milliards. L'évolution de ce solde s'expliquerait par la hausse des entrées nettes de capitaux au titre du compte de capital (+70,2 milliards) et du compte financier (+276,3 milliards), atténuées par l'aggravation du déficit des transactions courantes (-357,8 milliards).

Dans cet environnement, les actions à poursuivre en 2017, par les Organes de l'Union sont :

◀ **Gouvernance et convergence économiques**

Les efforts se poursuivront dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité à travers notamment, l'exercice de la surveillance multilatérale et le renforcement des capacités des Etats membres en termes de moyens techniques et financiers, d'études et d'analyses, d'assistance technique et de formation pour l'amélioration des performances macroéconomiques.

Des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités porteront sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques des Etats tandis que les impulsions et les actions de coordination nécessaires seront assurées pour la mise en œuvre du Plan d'actions de réformes des marchés publics et la mise en œuvre des réformes en matière de fiscalité intérieure.

◀ **Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement**

L'essentiel des travaux de mise en place d'instruments d'édification du marché commun portera sur la mise en place de systèmes de gestion coordonnée des administrations douanières aux frontières, la dématérialisation des formalités douanières et la réalisation d'études pour l'institution du régime de la libre pratique.

Pour la construction du marché commun, les actions de promotion des échanges commerciaux intracommunautaires et de facilitation des échanges porteront sur l'élaboration du rapport de surveillance commerciale, la formulation de politique commerciale, la négociation et la mise en œuvre des accords commerciaux, l'opérationnalisation de la Bourse Régionale des Produits Vivriers, le suivi de la mise en œuvre par le Centre du Commerce International (ITC) du projet d'appui à la compétitivité du commerce et l'appui aux Etats dans des négociations commerciales internationales.

En matière de régulation des marchés des biens et services, l'instruction des affaires contentieuses et les investigations en matière de concurrence seront poursuivies.

Sur la liberté de circulation et le droit d'établissement des personnes et des biens et des services, des actions de formation et de sensibilisation seront menées.

◀ **Aménagement du territoire, infrastructures et services de transport**

En Aménagement du territoire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale et l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière seront poursuivis.

Les travaux relatifs aux infrastructures prévues au Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR) seront poursuivis. L'observation des pratiques anormales sur les axes routiers sera renforcée pour aider à améliorer la fluidité du trafic intracommunautaire.

Pour le développement de réseaux ferrés communautaires modernes, la Commission poursuivra le renforcement de capacité des cadres Etats et mènera une étude faisabilité pour la création d'un centre régional de formation aux métiers ferroviaires. De nouveaux textes communautaires seront élaborés pour améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Dans le transport aérien, les efforts porteront sur la poursuite des mesures opérationnelles en matière de sécurité et de sûreté aériennes, le renforcement de la gouvernance du secteur du transport aérien et l'amélioration de l'offre de services aériens et aéroportuaires.

Dans les transports maritimes, l'accent sera mis sur la facilitation du transit portuaire.

◀ Industrie, développement de l'entreprise et promotion de la qualité

Pour développer l'industrie et le secteur privé, la Commission s'emploiera à l'adoption de sa stratégie et du dispositif institutionnel et juridique de promotion du Partenariat Public-Privé (PPP). Le renforcement des capacités des Etats membres sur le PPP sera poursuivi.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises et l'amélioration du climat des affaires, l'adoption de l'« Initiative Régionale pour l'Amélioration du Climat des Affaires » et de la Charte Communautaire des Petites et Moyennes Entreprises est prévue en 2017.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, l'opérationnalisation du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) et le programme de formation en management de la Qualité et en métrologie seront poursuivis.

◀ Energie et télécommunications

Dans le secteur de l'énergie, les actions prévues s'inscrivent dans le cadre de l'IRED et les réalisations à travers le Fonds de Développement de l'Energie (FDE) concerneront des centrales et interconnexions de réseaux électriques, des investissements en énergies renouvelables (distribution de Kits solaires et installation de lampadaires solaires, de Lampes à Basse Consommation dans l'éclairage public, de Microcentrales), la promotion des économies en énergie (étiquetage des équipements électriques domestiques), des études pour diversifier l'offre et le mix-énergétique et la mise en place d'un Système d'Information Energétique (SIE).

La Facilité Régionale d'Accès à l'Energie Durable (FRAED) sera opérationnalisée en 2017.

En matière de télécommunications et de TIC, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par les ministres en septembre 2016 pour achever la transition numérique. Il est également prévu une étude pour l'évaluation du cadre des Directives en matière de télécommunications et des TIC pour permettre la mise en œuvre d'un cadre juridique régional rénové, adapté et attractif pour les investissements.

◀ Artisanat et Tourisme

En matière d'artisanat, la mise en œuvre des réformes du Code Communautaire de l'Artisanat sera poursuivie, la 1^{ère} réunion du Cadre de Concertation Régionale sur l'Artisanat se tiendra, des formations seront organisées au bénéfice des acteurs de développement de l'artisanat.

En 2017, interviendra la clôture du projet d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA).

Pour développer l'offre touristique communautaire, une concertation régionale sera tenue dans le cadre du Comité Régional de Coordination du Programme Régional de Développement du Tourisme (CRC-PRD TOUR) et des textes d'harmonisation du cadre d'exercice des activités et professions touristiques dans l'espace communautaire seront soumis aux instances de l'Union pour adoption.

◀ Sécurité alimentaire, environnement et mines

Pour renforcer la sécurité alimentaire, les efforts seront orientés vers l'impulsion et la coordination de l'Initiative haut niveau sur la sécurité alimentaire. A cet effet, la session du Comité d'Orientation et de Suivi des actions ainsi que la réunion annuelle du Comité de Haut Niveau seront tenus en 2017. Dans la même période, interviendra le lancement du Programme Communautaire Décennal pour la Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN). Les chantiers engagés par la Commission, notamment les aménagements agricoles, le développement des filières agricoles prioritaires, la gestion des systèmes d'intrants agricoles, le soutien à l'élevage et à la production halieutique seront intensifiés dans la perspective de renforcer la sécurité alimentaire. De nouveaux chantiers, notamment l'implantation de plateformes agricoles intégrées avec centrales solaires démarreront.

Concernant la gestion durable des ressources naturelles, les réalisations porteront sur le Programme d'Hydraulique Villageoise financé par la BID et des interventions porteront sur la préservation de la biodiversité régionale et la prévention des risques biotechnologiques. Pour accroître la résilience des populations face au phénomène de changement climatique, les contributions à la protection du littoral ouest africain ainsi qu'à la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger seront maintenues.

En matière de valorisation des ressources minérales, une stratégie de développement durable d'un secteur minier extractif intégré au sein de l'UEMOA sera adoptée et des réformes seront mises en œuvre pour promouvoir les investissements et améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur.

◀ Développement humain

Au cours de l'année 2017, il s'agira de consolider les actions entamées en 2016 en appliquant au mieux le principe de subsidiarité.

En matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, les efforts porteront sur la réforme du baccalauréat, l'amélioration des offres de formation, le renforcement des centres d'excellences de l'Union et à la mobilité des étudiants.

Au titre de la santé, de la protection sociale et de la mutualité, l'accent sera mis sur les initiatives concertées de renforcement des systèmes de santé.

Au plan culturel, les actions porteront sur la structuration du marché culturel régional et la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA.

Dans le domaine du Genre, la priorité sera accordée à l'internalisation des orientations de la Commission, notamment les réformes communautaires et le renforcement de la prise en compte du genre dans la formulation de programmes et projets régionaux.

◀ Mise en œuvre du Programme Paix et Sécurité de l'UEMOA

En 2017, les travaux porteront essentiellement sur l'opérationnalisation du plan d'actions sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA et du mécanisme de veille et d'alerte précoce. A cet effet, des études seront menées sur : (i) la mise en cohérence des politiques nationales de sécurité et des dispositifs législatifs et réglementaire, et, (ii) les systèmes, les régimes politiques et les processus électoraux dans l'espace UEMOA.

◀ Autres Organes de l'Union

La Cour de Justice tiendra, sur le plan judiciaire, des audiences ordinaires (pour juger les affaires pendantes) et des audiences extraordinaires notamment sa rentrée solennelle.

Sur le plan extrajudiciaire, l'accent sera mis sur la vulgarisation du droit et de la justice communautaires ainsi que le renforcement de ses capacités institutionnelles.

La Cour des comptes assurera, conformément à ses attributions, les contrôles sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union et du CREPMF. Elle envisage, la modernisation des pratiques d'évaluation et de contrôle des finances publiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Cours des Comptes nationales.

Le Comité Interparlementaire (CIP) coordonnera le fonctionnement de ses instances, tiendra des Sessions parlementaires et assurera le suivi des élections dans les Etats.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances, engagera les concertations bénéfiques au secteur privé, diffusera le répertoire des entreprises de la zone UEMOA, finalisera les études en cours et réalisera une étude de faisabilité sur la pertinence de la mise en place d'une assurance-crédit à l'exportation dans les Etats membres. Le Programme de formation « Talents du Monde/UEMOA » sera évalué.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) installera son siège, tiendra ses instances statutaires et réalisera ses chantiers prioritaires relatifs à : (i) la mise en place du mécanisme communautaire de financement des collectivités territoriales de l'UEMOA ; (ii) la publication du Livre Blanc sur la décentralisation financière ; (iii) l'installation au sein de la Commission de l'UEMOA de la Cellule de Coordination des projets de développement local.

4.2.3. Défis à relever

Pour renforcer sa résilience et préserver le dynamisme des économies des Etats membres, l'Union devra relever certains défis, dont les principaux concernent :

- le renforcement de la paix et de la sécurité dans les Etats membres ;
- le maintien d'un climat sociopolitique stable et apaisé ;
- la minimisation des effets de la crise au Nigeria sur les performances économiques de certains Etats notamment le Bénin, le Niger et le Togo ;
- la bonne mobilisation des ressources internes et externes ainsi que l'amélioration de la qualité des investissements ;
- la mise en place de stratégies appropriées d'endettement public ;
- la pérennisation d'une croissance économique forte, durable et inclusive ;
- la promotion de l'emploi des jeunes et du genre ainsi que la formation de ressources humaines ;
- le respect des normes communautaires en matière de surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques ;
- l'approfondissement du marché financier régional.

CONCLUSION

L'UEMOA a poursuivi en 2016, l'impulsion et la coordination des économies de ses Etats membres en vue de mettre en place un environnement favorable à la création de richesses pour le mieux-être des populations. Cette mission a été accomplie dans le cadre des orientations stratégiques de la Commission en accordant une large place à la bonne gouvernance, notamment les contrôles juridictionnel et parlementaire.

Les réalisations enregistrées ont porté l'empreinte des mesures de réduction des charges décidées par les plus Hautes Autorités de l'Union et des incertitudes liées à l'attente des orientations sur la rationalisation des Organes de l'Union envisagées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA. Dans ce contexte, les performances de la Commission de l'UEMOA sont en recul par rapport à l'année 2015 avec un taux d'exécution physique des activités qui s'établirait à 79,81% en 2016 contre 81,25% en 2015.

Ces acquis ont été obtenus dans un contexte caractérisé par une croissance économique au niveau mondial et des performances économiques favorables dans l'Union. Le taux de croissance de l'Union serait de 6,8% en 2016 et devrait s'améliorer pour se situer à 7,3% en 2017.

Dans cette perspective, et tenant compte du processus de rationalisation des Organes de l'Union en cours ainsi que des défis inhérents à la dynamique d'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, les actions de 2017 seront orientées vers l'achèvement de la rénovation du système de la gouvernance interne et de l'approche décisionnelle pour impulser l'application des réformes communautaires et la concrétisation des projets régionaux. Pour la construction d'un marché régional favorable à la création de richesses, les efforts seront intensifiés notamment, en matière de facilitation et de développement des échanges commerciaux, d'amélioration de la compétitivité globale des économies des Etats membres, de la libre circulation et du droit d'établissement ainsi que de la réalisation de projets structurants dans les secteurs du transport, de l'énergie, du développement agricole et de la gestion durable des ressources naturelles.

Pour faire prospérer ces chantiers de développement, tous les acteurs seront impliqués dans la phase actuelle d'approfondissement des actions. Ainsi, de fortes synergies seront développées avec les partenaires et les acteurs régionaux notamment la CEDEAO. Par ailleurs, des concertations et des actions de communication faciliteront l'appropriation et l'enracinement du processus de construction communautaire au niveau des populations. Des efforts seront menés pour créer un environnement de paix et de sécurité dans l'espace communautaire.

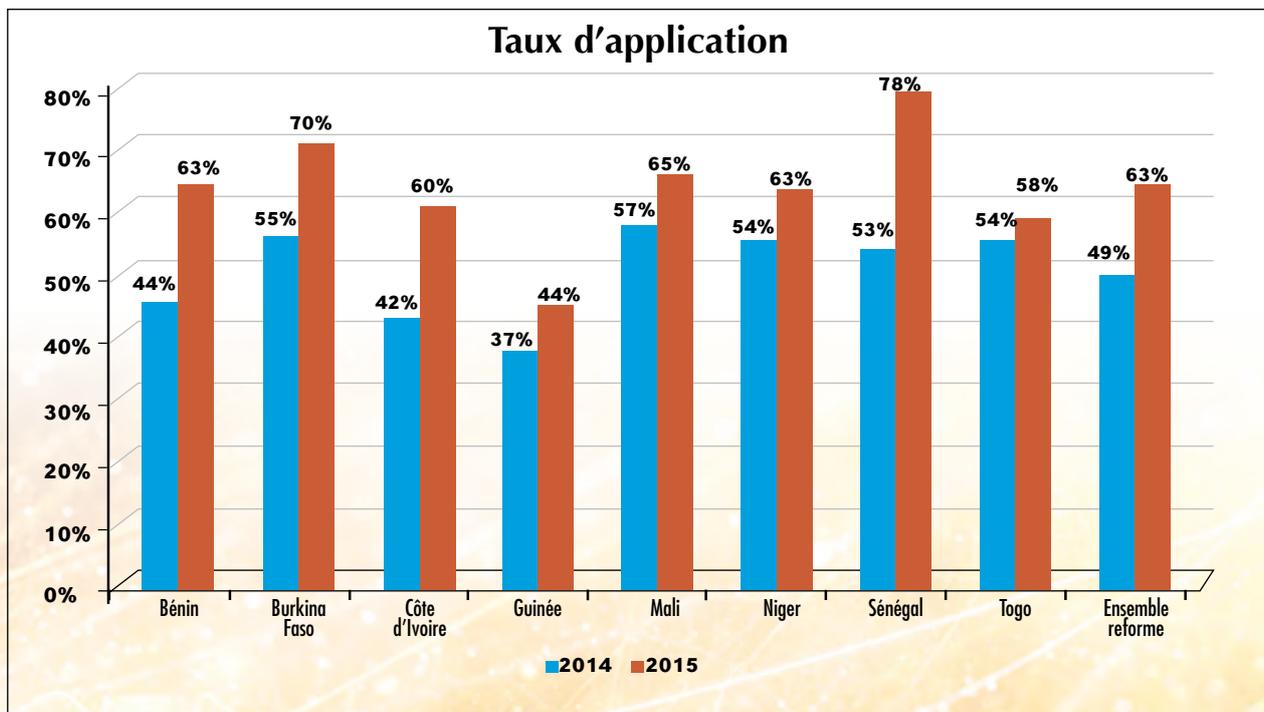
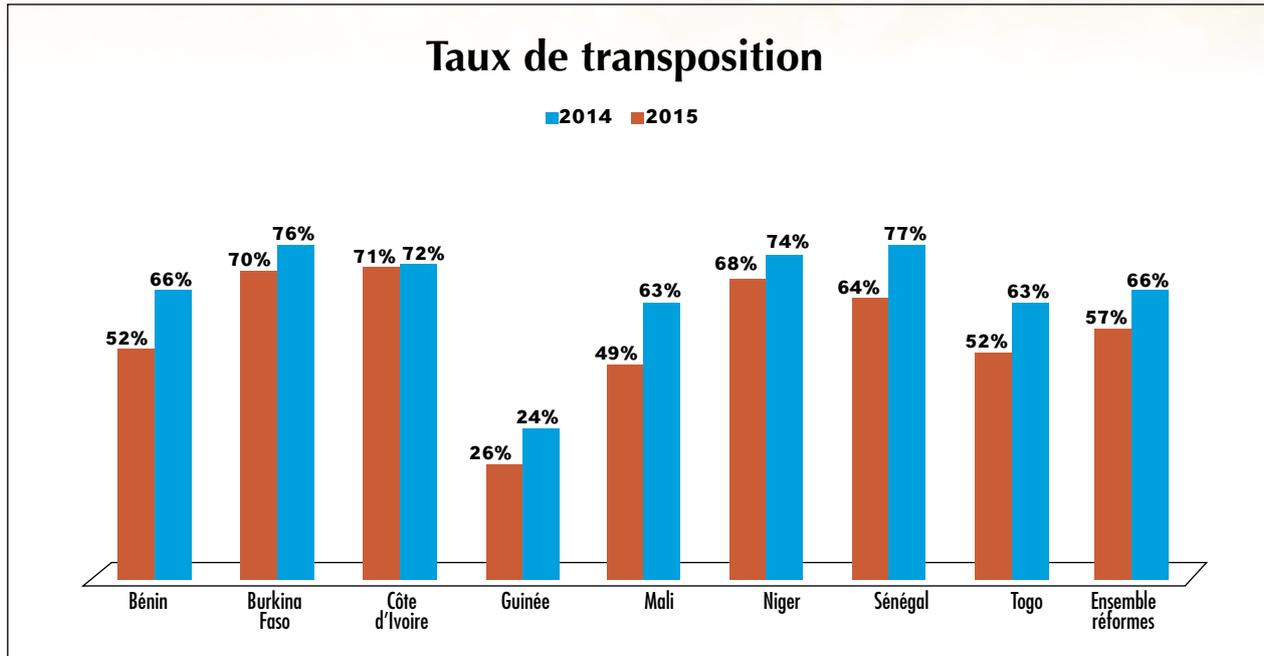


UEMOA

ANNEXES

ANNEXE 1 : PERFORMANCES DES ETATS MEMBRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DE L'UNION

Graphique 2 : taux de transposition et d'application des réformes par Etat dans l'Union



ANNEXE 2 : DONNEES STATISTIQUES SUR LES ACTIVITES DE LA COUR DE JUSTICE

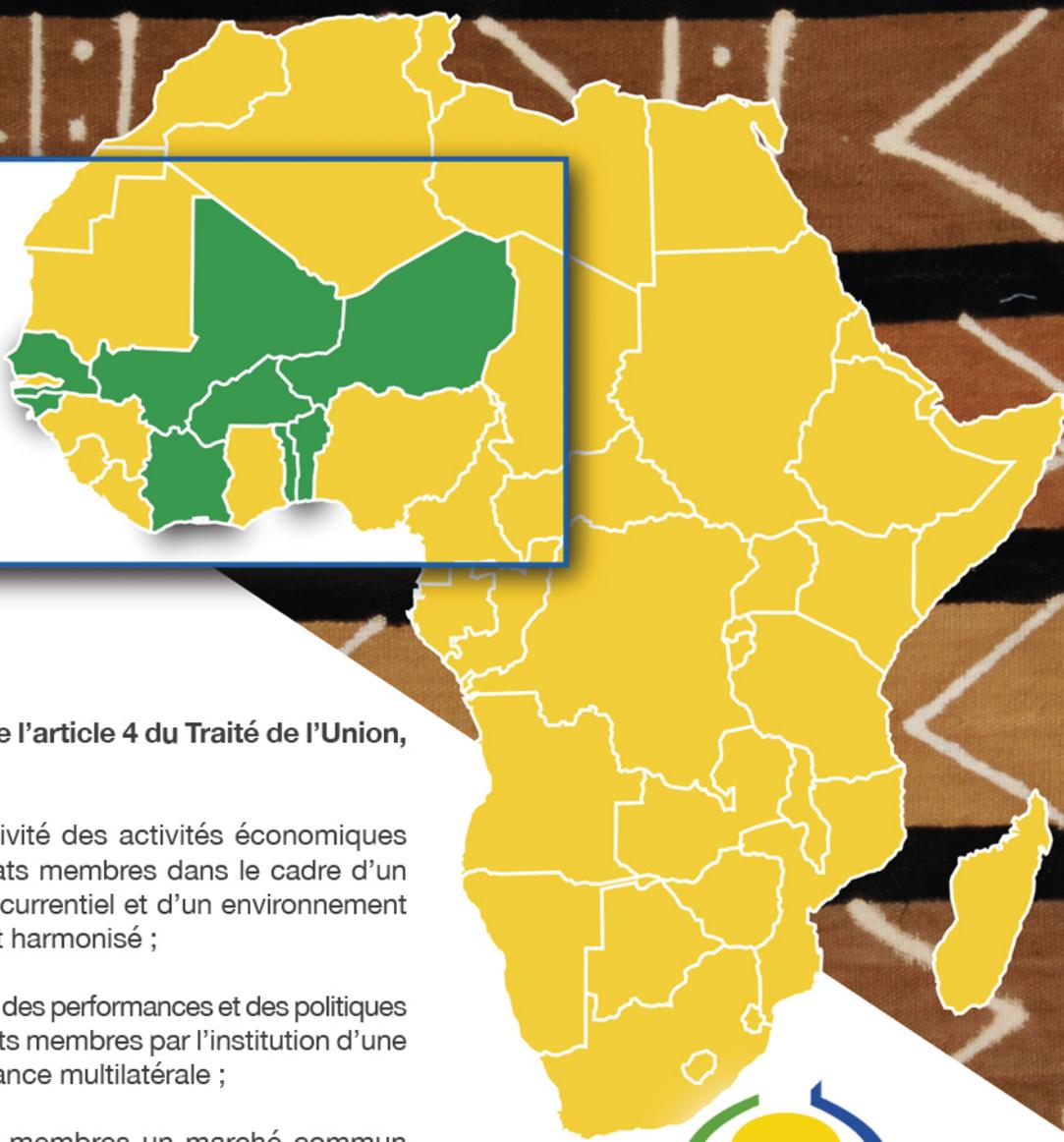
	Nombre
Nouvelles saisines de la CJ-UEMOA (durant le 1er semestre 2016)	03
-Affaires contentieuses (requêtes)	02
-Affaires non contentieuses (demande d'avis)	01

Ordonnances élaborées	19
Ordonnances aux fins de fixation de cautionnement	06
Ordonnances aux fins de désignation de juge rapporteur	12
Ordonnances aux fins de clôture de la procédure écrite	03
Ordonnance statuant sur une demande de sursis à exécution	01
Ordonnance accordant un délai supplémentaire pour production de mémoire en défense	01

Dossiers pendants	17
Recours préjudiciels	00
Recours en annulation / en appréciation de légalité	11
Plein contentieux/Recours en responsabilité / en indemnisation	03
Demande d'avis	03

Evolution des saisines de la Cour de Justice de 2012 à juin 2016					
	2012	2013	2014	2015	2016
Nouvelles saisines	2	3	2	4	3
- Recours directs	2	1	0	4	2
- Recours préjudiciels	0	2	0	0	0
- Demandes d'avis	0	0	2	0	1

Réussir ensemble l'intégration



Objectifs

Selon les dispositions de l'article 4 du Traité de l'Union, il s'agit de :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;
- harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.



UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION DE L'UEMOA

01 BP 543 Ouagadougou 01-Burkina Faso

Tél : +226 25 31 88 73 à 76

Fax : +226 25 31 88 72

email : commission@uemoa.int

www.uemoa.int / www.izf.net